

Régine Perron

Histoire du multilatéralisme

L'utopie du siècle américain de 1918 à nos jours



Qu'est-ce que le système multilatéral ? Quels sont ses origines, ses objectifs, ses institutions, ses réalisations ? Une nouvelle société, un nouvel ordre ont-ils émergé de ce système ? Peut-on le considérer comme représentatif du xx^e siècle, ainsi que l'a été le libéralisme pour le xix^e ? Cette histoire du multilatéralisme se propose de répondre à ces questions et d'étudier le rôle des États-Unis dans l'organisation du monde de 1918 à nos jours, avec pour objectif de mieux comprendre notre temps présent façonné par ce modèle et ses institutions.

L'analyse, qui s'appuie sur le concept de « multilatéralisation », tend à démontrer que la mondialisation s'inscrit dans la dynamique du système multilatéral. Elle permet d'esquisser une vue d'ensemble de celui-ci et d'en dévoiler l'architecture, qui repose sur trois piliers : la sécurité associée à la paix, la prospérité et le bien-être. Elle en éclaire également les enjeux, questionne la place des institutions universelles (ONU, FMI, OMC...) et régionales (Union européenne, Union africaine, MERCOSUR, ASEAN...) qui le composent, et examine les modalités de leurs interactions.

Ce faisant, cette étude inédite interroge les enjeux actuels et futurs des institutions multilatérales : régionalisme et universalisme, démocratie et capitalisme, crises économiques et financières, rôle de la puissance américaine et de ses partenaires... Dans la droite ligne de « l'économie-monde » de Fernand Braudel et du « système-monde » d'Immanuel Wallerstein, elle questionne ainsi la pertinence du multilatéralisme dans un monde en transition.

Régine Perron est maîtresse de conférences en histoire des relations internationales à l'université de Cergy-Pontoise, membre du laboratoire Civilisations et identités culturelles comparées (CICC), et chercheur associé au Centre Roland Mousnier (UMR 8596) de l'université Paris-Sorbonne.

Illustration : Henry Eveleigh (1909-1999), *L'arbre des Nations mis en terre*, lithographie, 1947, collection privée
© Archives Charmet/Bridgeman Images

ISBN de ce document :
979-10-231-3313-4

<http://pups.paris-sorbonne.fr>

HISTOIRE DU MULTILATÉRALISME

- Le Prince et la République.
Historiographie, pouvoirs et société
dans la Florence des Médicis au XVII^e siècle*
Caroline Callard
- Histoire des familles, des démographies
et des comportements.
En hommage à Jean-Pierre Bardet*
Jean-Pierre Poussou
& Isabelle Robin-Romero (dir.)
- La Voirie bordelaise au XIX^e siècle*
Sylvain Schoonbaert
- Fortuna. Usages politiques
d'une allégorie morale à la Renaissance*
Florence Buttay-Jutier
- Au cœur de la parenté. Oncles et tantes
dans la France des Lumières*
Marion Trévisi
- Le Tabac en France de 1940 à nos jours.
Histoire d'un marché*
Éric Godeau
- 150 ans de génie civil, une histoire de centraliens*
Dominique Barjot
& Jacques Dureuil (dir.)
- Des paysans attachés à la terre ?
Familles, marchés et patrimoines
dans la région de Vernon (1750-1830)*
Fabrice Boudjaaba
- La défense du travail national ?
L'incidence du protectionnisme sur
l'industrie en Europe (1870-1914)*
Jean-Pierre Dormois
- L'Informatique en France de la seconde
guerre mondiale au Plan Calcul.
L'émergence d'une science*
Pierre-Éric Mounier-Kuhn
- In Nature We Trust.
Les paysages anglais à l'ère industrielle*
Charles-François Mathis
- L'Ingénieur entrepreneur.
Les centraliens et l'industrie*
Jean-Louis Bordes, Pascal Desabres,
Annie Champion (dir.)
- La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*
Laurent Veysière
& Bertrand Fonck (dir.)
- Représenter le Roi ou la Nation ?
Les parlementaires dans la diplomatie
anglaise (1660-1702)*
Stéphane Jettot
- C'est moy que je peins. Figures de soi à
l'automne de la Renaissance*
Marie-Clarté Lagrée
- La Faveur et la gloire. Le maréchal de
Bassompierre mémorialiste (1579-1646)*
Matthieu Lemoine (dir.)
- Les Maîtres du comptoir : Desgrand père
et fils. Réseaux du négoce et révolutions
commerciales (1720-1878)*
Jean-François Klein
- Les Habsbourg et l'argent*
Jean Bérenger
- Frontières religieuses
dans le monde moderne*
Francisco Bethencourt
& Denis Crouzet (dir.)
- La Politique de l'histoire en Italie.
Arts et pratiques du réemploi (XIV^e-XVII^e siècle)*
Caroline Callard, Élisabeth Crouzet-Pavan
& Alain Tallon (dir.)

Régine Perron

Histoire du multilatéralisme

L'utopie du siècle américain
de 1918 à nos jours



Ouvrage publié avec le soutien du laboratoire de recherche CICC
de l'Université de Cergy-Pontoise et du Centre Roland Mousnier
de l'Université Paris-Sorbonne

Les SUP sont un service général de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

ISBN de l'édition papier : 978-2-84050-952-3
© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2014

© Sorbonne Université Presses, 2023

Maquette et réalisation : Compo Meca Publishing (64990 Mouguerre)
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

Adaptation numérique Emmanuel Marc Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche
Université Paris-Sorbonne
28, rue Serpente
75006 Paris

Tél. (33) 01 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

<http://sup.sorbonne-universite.fr>

À ma sœur, Béatrice

L'important n'est pas de se choisir une étiquette, mais de voir que le problème, aujourd'hui, est de comprendre comment un système (par exemple, une société, au sens où Marx parle d'un système de production, avec les sous-systèmes que sont la langue, la religion, les institutions, les divers types d'art et de science – tous liés et solidaires, mais relativement autonomes parce que obéissant à la logique qui leur est propre), comment un tel système naît, se développe, s'organise, vit, périclité, se défait et disparaît pour céder la place à un autre.

Jean-Pierre Vernant, *Entre mythe et politique* (1996)

RÉPERTOIRE DES INSTITUTIONS MULTILATÉRALES¹

INSTITUTIONS UNIVERSELLES

ONU	Organisation des Nations unies
OMC	Organisation mondiale du commerce (anciennement GATT : General Agreement on Tariffs and Trade)
FMI	Fonds monétaire international
OIT	Bureau international du travail (anciennement BIT : Bureau international du travail)
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
OMS	Organisation mondiale de la santé

INSTITUTIONS RÉGIONALES

Afrique

UA	Union africaine (anciennement OUA : Organisation de l'unité africaine)
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
UMA	Union du Maghreb arabe
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

Amérique latine

MERCOSUR	Mercado Commun del Sur (Marché commun du Cône Sud)
CAN	Communauté andine des Nations

¹ Sont exclues les zones de libre-échange qui ne comprennent pas dans leurs traités les trois principes multilatéraux (sécurité et paix, prospérité et bien-être).

CARICOM Caribbean Community (Communauté des Caraïbes)
OEA Organisation des États américains

Asie

ASEAN Association des Nations de l'Asie du Sud-Est

Europe

UE Union européenne (anciennement CEE : Communauté économique européenne)

POUR UNE HISTOIRE DU MULTILATÉRALISME

UN NOUVEAU CONCEPT : LA MULTILATÉRALISATION

Cet ouvrage a connu un cheminement intellectuel qui illustre à quel point il a fallu élargir, au fur et à mesure des recherches, les champs d'investigation et de connaissance, afin de pouvoir comprendre le fonctionnement de notre temps présent, qui est celui du multilatéralisme.

Le projet de recherche portait tout d'abord sur les relations économiques entre les États-Unis et l'Europe de l'Ouest de 1958 à 1965, c'est-à-dire depuis la fin du mandat du président américain Dwight Eisenhower jusqu'à celui de John Fitzgerald Kennedy (terminé par le vice-président Lyndon Johnson, après son assassinat en 1963). Cette étude s'envisageait à travers le prisme du déficit de la balance des paiements américaine, qui était au départ considéré comme un danger pour l'avenir du monde mais qui, à présent, fait partie du cadre habituel sans que ce dernier se soit effondré. Peut-on parler de miracle ? Ou bien ce déficit s'insère-t-il dans une configuration plus large qui lui permet justement d'exister jusqu'à nos jours ?

La question du déficit américain a certes déjà été étudiée mais elle n'a pas été envisagée sous l'angle du marché qui lie les partenaires des deux côtés de l'Atlantique et encore moins au travers de l'histoire des relations internationales. Au moment de débiter mes recherches, les études économiques ou d'histoire économique étaient dominées par le problème du dollar considéré dans le cadre du système monétaire international. Dans cette optique, deux ouvrages se distinguent dans les sciences économiques : celui de Barry Eichengreen, *Globalizing Capital. A History of the International Monetary System* et celui d'Harold James, *International Monetary Cooperation since Bretton Woods*².

Quant aux considérations sur le commerce international, sur la libéralisation des échanges incitée par le General Agreement on Tariffs and Trade (GATT, ancêtre de l'Organisation mondiale du commerce), sur la stabilité d'une monnaie internationale pour les échanges, elles sont peu prises en compte

² Barry Eichengreen, *Globalizing Capital. A History of the International Monetary System*, Princeton, Princeton University Press, 1996, et Harold James, *International Monetary Cooperation since Bretton Woods*, Princeton, Princeton University Press, 1996.

dans le cadre du système monétaire international, comme si la monnaie internationale et les échanges internationaux fonctionnaient séparément, ou que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Fonds monétaire international (FMI) n'avaient nul besoin l'un de l'autre. Pourtant, les pays qui ont élaboré et signé les accords de Bretton Woods ne s'y étaient pas trompés. Ces accords prévoyaient en effet les institutions dont le FMI, accompagné de la Banque internationale de reconstruction et du développement (BIRD), mais aussi l'Organisation internationale du commerce (OIC), qui ne vit finalement pas le jour pour des raisons essentiellement politiques.

De plus, si l'on revient à la fin des années cinquante et au début des années soixante, cette période a coïncidé avec le véritable démarrage des grandes négociations commerciales multilatérales du GATT, qui ont inauguré une nouvelle ère du marché des échanges, désormais libéralisés. Puis, la création de la Communauté économique européenne (CEE) en 1958 a représenté un enjeu important, aussi bien au niveau des échanges commerciaux qu'à celui du système monétaire international. Les six pays membres de la CEE sont aussi membres du FMI, comme les États-Unis, et ils ont essayé d'apporter une réponse européenne aux fluctuations inquiétantes du dollar qui se manifestaient au cours des années soixante.

Paradoxalement, tous ces faits n'ont pas été reliés, ou peu, dans l'ensemble des disciplines concernées, comme les sciences économiques, l'histoire économique, celle des relations internationales, de l'intégration européenne et des États-Unis. C'est pourquoi ce projet de recherche a pris comme point de départ le déficit de la balance des paiements américaine.

Les États-Unis et leur partenaire direct, l'Europe de l'Ouest, elle-même représentée par la CEE, par l'Association européenne de libre-échange (AELE) et par l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), ne peuvent en effet y rester indifférent. Du fait de l'établissement d'un nouvel ordre international économique défini par les accords de Bretton Woods, ces pays n'ignorent pas le rôle et l'action des deux principales institutions mondiales qu'étaient le FMI et le GATT. Le déficit américain concerne un nombre assez élevé de partenaires et n'est pas une affaire strictement américaine, ce que le président Eisenhower entrevoit surtout en 1960.

Au moment de l'établissement de la CEE, Dwight Eisenhower annonce publiquement en 1958 que les États-Unis connaissent un déficit record. Or, ce déficit existe depuis 1949 et n'a reflué que lors de l'année 1957. C'est en 1958 qu'il atteint pour la première fois un niveau plus élevé encore que les années précédentes, dépassant une sorte de seuil d'alerte. Le déficit est alors de 3,4 milliards de dollars, soit plus du double et, en 1959, il atteint 3,7 milliards

de dollars³. Certes, de nos jours, ces chiffres paraissent dérisoires : en 2009, le déficit de la balance des paiements des États-Unis a atteint 1 752 milliards de dollars et en 2013 16 000 milliards de dollars. Mais, à l'époque, ce déficit de 3,4 milliards a frappé les esprits. L'impact psychologique a été très fort, car ce déséquilibre rappelait les heures sombres du désordre monétaire de l'entre-deux-guerres. C'est précisément cela qu'il faut garder à l'esprit et qui fait tout l'intérêt du sujet. Le traumatisme de l'entre-deux-guerres perdue encore à l'aube des années soixante.

Quant aux partenaires des États-Unis, ils acceptent ce déficit pour maintenir en marche, paradoxalement, le cœur du système international, c'est-à-dire l'économie américaine. On connaît cette situation mais peu l'envers du décor, comme les implications à plus ou moins long terme en matière de politique économique. Quelles sont-elles au niveau des relations entre l'Europe de l'Ouest et les États-Unis ? Quel rôle le FMI et le GATT peuvent-ils jouer dans ce contexte ? Il s'agit de mieux cerner les prises de décisions inextricables en matière économique et diplomatique et de réfléchir à l'orientation de la politique extérieure des États-Unis au début des années soixante. Cette décennie inaugure en effet un nouveau cycle économique de croissance, qui marque la fin de la reconstruction européenne dans le cadre du plan Marshall. En fait, il s'agit de trouver un nouvel équilibre mondial en tenant compte de la nouvelle donne – le déficit de la balance des paiements américaine – qui est le cœur du problème. Ainsi, étudier ce déficit des années cinquante et soixante revient à étudier un cadre institutionnel bien défini dans lequel s'insère la politique extérieure des États-Unis.

C'est en partant de ce constat que ce projet de recherche a évolué pour interroger davantage les origines et le fonctionnement de ce cadre institutionnel, le multilatéralisme, et pour mieux comprendre la politique extérieure des États-Unis en l'abordant sous un nouvel angle.

Après la chute du mur de Berlin, on a beaucoup débattu de la mondialisation, qui symbolisait la nouvelle situation mondiale. Cette mondialisation était perçue comme un phénomène soudain, nouveau, inédit, inexplicable, indéfinissable. Pourtant, à travers mes travaux sur le marché dans le cadre des relations transatlantiques depuis 1945, la mondialisation des années quatre-vingt-dix et du début des années 2000 apparaît semblable à la situation que l'on connaît depuis 1945. Je ne vois guère de différence entre la période de la Guerre froide et celle de l'après-Guerre froide, hormis l'élargissement de la sphère géographique – le bloc soviétique n'est désormais plus un monde à

3 Executive Office of the President, Budget of the United States Government, *Historical Tables*, <<http://www.whitehouse.gov/omb/budget>>.

part dans l'économie mondiale mais constitue un monde à intégrer. L'ancien « monde libre », selon l'expression américaine, le monde occidental, autrefois en opposition au monde soviétique, n'est désormais plus l'unique terrain du multilatéralisme, puisque celui-ci s'étend dès lors au monde entier.

Ce qui a aussi frappé les esprits est que les institutions multilatérales commencent alors à être durement critiquées par une partie de la population. Cette contestation a fini par prendre le nom d'*altermondialisme*, qui a une connotation plus pacifique que le premier terme utilisé pour la désigner : *anti-mondialisation*. Cette situation est en fait révélatrice de la fin du *statu quo* établi pendant la Guerre froide. Qui contestait à ce moment-là ces institutions ? Quelques voix, certes, s'étaient élevées, surtout du côté du parti communiste et aussi du côté socialiste, mais sans véritables effets. Les altermondialistes de l'après-1989 reprochent au GATT (devenu l'OMC en 1994), au FMI, à la CEE (devenue l'Union européenne après l'élargissement de 1992) et globalement à l'ensemble des institutions internationales et régionales leur pouvoir de décider de l'orientation économique du monde sans concertation avec la population. Cette libéralisation progressive n'est pas nouvelle en soi, car elle existe depuis la création du GATT en 1947, dont l'objectif principal est de parvenir à un marché libéralisé au niveau de tous les domaines touchant de près ou de loin les échanges.

Il m'a alors semblé utile de revenir aux origines de cette mondialisation pour mettre en valeur la pérennité d'un système économique, social, politique, juridique et culturel depuis 1945. Ce dernier a néanmoins connu des crises, des arrêts, des reprises, des embellies, des ralentissements, des évolutions, comme « des flux et des reflux » selon les mots de Fernand Braudel. Ce système ne s'est pas effondré jusqu'ici, à la différence de celui du communisme soviétique. Le « monde libre » a résisté. Pourquoi ? Comment cela a-t-il été possible ? Là se situe la véritable question de la mondialisation.

Par ailleurs, le débat porte aussi sur la politique étrangère des États-Unis après 1989 dans le cadre de la mondialisation. Même si elle a pu être qualifiée de nouvelle, elle ne montre pas beaucoup de différence avec les précédentes. C'est justement ce qu'a fait remarquer Melvyn Leffler pendant la présidence de George W. Bush : « Il y a plus de continuité que de changement dans la politique gouvernementale de Bush. La rhétorique et les actions de Bush ont de profondes racines dans l'histoire de la politique étrangère des États-Unis⁴ ». Puis le président Barack Obama s'est référé au multilatéralisme lors de son premier

4 Melvyn Leffler, « 9/11 and American Foreign Policy », *Diplomatic History*, vol. 29, n° 3, juin 2005, p. 395-413, ici p. 395. Régine Perron, « De l'internationalisme au multilatéralisme : continuité et ruptures », dans Pierre Melandri et Serge Ricard (dir.), *Les États-Unis entre uni- et multilatéralisme de Woodrow Wilson à George W. Bush*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 25-35. Dans la suite de l'ouvrage et sauf mention contraire, je suis l'auteur des traductions en français.

discours devant l'Assemblée générale des Nations unies, en faisant appel à « un meilleur partage des efforts pour affronter les problèmes du globe » et à « une nouvelle ère d'engagement, basée sur les intérêts et le respect mutuels »⁵. Tout en se démarquant de son prédécesseur, Barack Obama se situe dans la droite ligne de la politique extérieure américaine, qui s'inscrit dans le multilatéralisme et qui est le système international depuis 1945.

Ces remarques n'ont fait que renforcer ma conviction qu'étudier l'influence des États-Unis dans l'organisation du monde, de 1945 à nos jours, permettrait de comprendre notre temps présent marqué par le multilatéralisme. Si nous considérons que l'ensemble de cette période coïncide avec le processus du multilatéralisme sur le long terme, un concept peut être proposé pour définir d'une manière plus explicite la mondialisation, celui de *multilatéralisation*.

Ce terme met en évidence le fait que cette mondialisation reflète le cadre institutionnel qu'est le système multilatéral ; le suffixe *-tion* illustre que cette organisation du monde est inscrite dans un processus, telle une civilisation en marche, puisque la fin de l'histoire du multilatéralisme n'est pas encore écrite. Le concept de multilatéralisation fait alors référence aux institutions qui composent le système international et introduit par conséquent la question des interactions entre l'institution, l'État et le marché.

C'est à partir de ce nouveau concept qu'il a été possible d'envisager un modèle, une grille de lecture pour organiser les différentes interactions entre les éléments qui composent le multilatéralisme depuis 1945. Tous les aspects sont ainsi abordés à travers la compréhension du multilatéralisme, de son processus, pour dégager au fur et à mesure des réflexions qui trouvent un écho troublant dans l'actualité. De la même façon que le libéralisme est identifiable, le multilatéralisme le sera à travers son concept qui permet à la fois de préciser la périodisation et de le situer dans le présent puisqu'il n'a pas encore cédé la place à un nouveau système international.

De nouvelles questions ont donc surgi, mais dans une perspective plus large. Elles s'efforcent de répondre aux enjeux présents du multilatéralisme, du régionalisme, de l'universalisme, de la démocratie, du capitalisme, de l'équilibre, de la crise, de la puissance américaine et de la place de ses partenaires et de la mutation du système lui-même qui induit celle de la société. Qu'est-ce le multilatéralisme ? Quelles sont ses origines, ses objectifs ? Quelles sont les réalisations et les conséquences d'un tel système ? Une nouvelle société a-t-elle émergé ? Peut-on considérer ce système international comme étant représentatif d'un siècle, comme l'a été le libéralisme pour le XIX^e siècle ?

5 Philippe Bolopion et Nathalie Nougayrède, « Profession de foi multilatérale de M. Obama à l'ONU », *Le Monde*, 25 septembre 2009.

LA MONDIALISATION FACE À LA MULTILATÉRALISATION

La première étape de mon travail a consisté à reprendre les débats sur la mondialisation après la chute du mur de Berlin pour les replacer dans leur contexte grâce au concept de multilatéralisation. Pour cela, il a fallu cerner ce que « multilatéralisme » désigne précisément.

En ce qui concerne la mondialisation, l'historiographie américaine a été consciente assez tôt de la nécessité de repenser à une nouvelle approche, comme l'a reconnu John L. Gaddis :

L'erreur est venue, je pense, de la manière dont nous avons calculé le pouvoir pendant les années de la Guerre froide. Nous l'avons fait entièrement en des termes monodimensionnels, en nous focalisant particulièrement sur les aspects militaires, alors qu'une perspective multidimensionnelle aurait pu nous parler davantage⁶.

18

En effet, la défense atlantique a été particulièrement étudiée sans toutefois établir de lien avec les politiques économiques. Pourtant, un article du Traité de l'Atlantique nord établit ce lien⁷. Dans le cadre de la Guerre froide, John Gaddis a aussi spécifié que le changement de perception qui a permis la chute du mur de Berlin ne doit pas être considéré comme une défaite militaire, ni même comme un chaos économique⁸. Cela semble juste mais il me semble que le dynamisme du monde multilatéral a aussi aidé à traverser chaque crise sans trop de dommages. De même, il a attiré, à la manière d'un chant de sirène, les pays du bloc soviétique. C'est ce qu'a fait remarquer Jean Heffer de la manière suivante : « À long terme, la supériorité économique patente du monde libre, renforcée par une organisation multilatérale des échanges, sapera les bases de l'Empire soviétique⁹ ».

Par ailleurs, Frank Ninkovich, commentant l'ouvrage de Michael Hogan, écrit :

L'histoire diplomatique a longtemps considéré le conflit international et la politique de puissance comme sa problématique. Mais ces travaux pris collectivement suggèrent que la discipline est au milieu d'un tournant majeur de l'approche réaliste « de l'ascension vers la puissance mondiale » et de son pendant économique, qui sont des orientations habituelles pour mettre en

6 John L. Gaddis, *We Now Know. Rethinking Cold War History*, Oxford, Oxford Clarendon Press, 1997, p. 284.

7 Till Geiger et Dennis Kennedy (dir.), *Regional trade Blocs, Multilateralism and the GATT: Complementary Paths to Free Trade?*, London, Pinter, 1996, p. 56-78.

8 John L. Gaddis, *We Now Know, op. cit.*, p. 283.

9 Claude Fohlen, Jean Heffer et François Weil, *Le Canada et les États-Unis depuis 1770*, Paris, PUF, coll. « Clio », 1997, p. 243.

évidence les solutions de guerre et paix et les motivations économiques dans leur version dure. [...] En même temps, il semble clair que, malgré ce tournant, les questions concernant la sécurité, l'économie et la nature de l'influence américaine restent très ouvertes¹⁰.

Ainsi, de l'autre côté de l'Atlantique, il s'avère nécessaire d'intégrer *a minima* les aspects économiques pour comprendre la mondialisation, qui ne peut se résumer aux questions de défense. Quant à Thomas Zeiler, il insiste sur une nouvelle méthodologie qui prenne en compte le renouvellement des concepts face à la mondialisation :

Le cadre de la mondialisation ne signifie pas la réinvention de la roue. Il nous force plutôt à nous débattre, sur la base du travail antérieur, avec des concepts comme l'américanisation [en effet, la mondialisation de McKinley-Wilson était-elle simplement la projection des idées et de la puissance américaines, comme beaucoup l'ont dit ?] et à mieux définir ces termes comme le *transnationalisme* et l'*interdépendance* et comment ils sont reliés à la sécurité, aux sciences économiques et à la culture. [...] Cela exige de se concentrer sur les sciences économiques, sans toutefois exclure d'autres champs¹¹.

La revue *Diplomatic History* a lancé de nombreux débats sur l'histoire de la Guerre froide revue et corrigée depuis 1989, sur le siècle américain et sur la mondialisation. Toutes ces réflexions ont mis en évidence la difficulté de trouver un schéma d'ensemble qui engloberait aussi bien les aspects diplomatiques et économiques que culturels et juridiques. Elles ont particulièrement buté sur la définition des variables, des paradigmes, des concepts qui seraient déterminants pour comprendre cette mondialisation.

Du côté de l'histoire économique aux États-Unis, certains ont tenté de relever le défi que représentait l'étude de la mondialisation dans une perspective historique :

Ce livre révèle justement ce que nous savons en ce qui concerne le processus de la mondialisation et c'est impressionnant. Il révèle aussi combien nous avons besoin d'en savoir plus en ce qui concerne l'interaction entre le politique et l'économie. Mieux nous comprendrons l'économie politique de la mondialisation, mieux nous serons armés pour anticiper toute nouvelle répercussion de la mondialisation¹².

10 Frank Ninkovich, « Where Have All the Realists Gone », *Diplomatic History*, vol. 26, n° 1, hiver 2002, p. 137-142, ici p. 142.

11 Thomas Zeiler, « Just Do It! Globalization for Diplomatic Historians », *Diplomatic History*, vol. 25, n° 4, automne 2001, p. 529-551, ici p. 551.

12 Michael Bordo, Alan M. Taylor et Jeffrey G. Williamson, *Globalization in Historical Perspective*, Chicago, The University of Chicago Press, 2003, p. 10.

La mise au point d'une méthodologie de la mondialisation reste toujours en suspens. Nous pouvons aussi répondre aux historiens économistes qui estiment que la mondialisation a commencé dans les années 1820¹³. À ce moment-là, il n'y avait pas d'accords de Bretton Woods, impliquant les États dans la création d'institutions multilatérales, avec pour but de surveiller le commerce et les finances de l'économie mondiale. Les années 1820 coïncident avec le système économique libéral de la Grande-Bretagne et non avec le système multilatéral conçu plus tard par les États-Unis. C'est à ce niveau-là que se situe la grande différence de perspective entre les années 1820 et l'après-1945. Même si le multilatéralisme se révèle être une évolution du libéralisme, ses caractéristiques propres sont nouvelles en 1945.

Quant à la définition de la mondialisation, elle paraît ardue à trouver. D'après Thomas Zeiler,

20

la mondialisation est l'organisation de la production qui implique les réseaux transnationaux qui recherchent les avantages en coût et en politique et qui sont financés par un système virtuellement non régulé d'échanges en monnaie, crédit et en actions cotées en bourse. C'est « le système global »¹⁴.

Pourquoi l'auteur parle-t-il d'un système « virtuel » et « non régulé » ? Si le monde semble global, la mondialisation ou le système multilatéral s'avère être très organisé avec des institutions fonctionnant selon des règles spécifiques, définies par des traités juridiques.

Ensuite, définir la période de la mondialisation s'est avéré très délicat : quand a-t-elle commencé ? Cette question récurrente traduit surtout la perplexité de notre époque face à la finance, à la communication, aux sociétés commerciales, aux entreprises, aux transports, au commerce etc., qui connaissent tous un élargissement de leurs horizons. Ce monde est-il devenu si vaste que nous aurions perdu contact avec la dimension locale ? Il est pour ma part difficile d'adhérer à cet argument car c'est une situation que nous connaissons depuis 1945. On caractérise habituellement la mondialisation par les progrès techniques des transports et de la communication grâce à la réduction des coûts, à la croissance du commerce mondial, aux flux migratoires du travail, aux mouvements des capitaux dans une sphère géographique étendue, comme si les frontières n'existaient plus. Dans ce cadre, l'avant-première guerre mondiale est souvent retenue pour cerner les origines de la mondialisation. Alfred E. Eckes et Thomas Zeiler ont par exemple montré que la puissance nationale économique

13 Kevin H. O'Rourke et Jeffrey G. Williamson, « When did Globalization Begin? », *European Review of Economic History*, n° 6, 2002, p. 23-50.

14 Thomas Zeiler, « Just Do It! », art. cit., p. 531.

des États-Unis, qui symbolise par la suite la mondialisation, a commencé après la guerre qui les a opposés à l'Espagne à la fin du XIX^e siècle¹⁵. Peut-être cette difficulté à définir la période de la mondialisation sera-t-elle résolue lorsqu'on pourra quantifier ce phénomène avec des données précises ou lorsqu'elle sera terminée ? C'est pourquoi ce mot est considéré comme relevant de la génération spontanée : nous ne pouvons pas expliquer précisément ses origines... Finalement, quels critères retenir pour définir la mondialisation ?

Du côté européen, du moins en France, on a tardé à se pencher sur la question. De même, ce débat a été décalé dans le temps par rapport aux universitaires américains. Certes, nous ne sommes pas tenus de suivre les modes et encore moins les débats qui peuvent agiter les États-Unis. Néanmoins, il s'agissait – et il s'agit encore – d'un phénomène qui a bouleversé notre approche quotidienne de l'actualité, notre relation entre le présent et le passé, notre regard sur un espace considérablement élargi et qui a renouvelé la lecture de la Guerre froide proprement dite.

Le premier ouvrage qui porte sur la mondialisation en France est *Mondialisation. Les mots et les choses*¹⁶. L'un des articles retrace le parcours fort instructif des mots *globalisation* et *mondialisation*, qui ont été introduits par les sciences économiques qui les utilisaient de manière indifférenciée¹⁷. L'auteur livre une définition de ce mot fort éclairante en le replaçant dans le contexte de l'époque :

Vers 1990, il [le mot *globalisation/mondialisation*] est porteur de deux éléments forts : une idée de changement d'échelle, mais surtout une idée de décomposition voire de destruction des anciens systèmes de fonctionnement de l'économie internationale interétatique¹⁸.

Je retiens le changement d'échelle qui est, entre autres, le résultat de l'effondrement de l'URSS et aussi de la fin du Tiers-Monde. Une autre configuration du monde émerge après 1989. Mais René Dagorn constate aussi qu'en 1999 l'histoire est la grande absente de cette réflexion sur la mondialisation.

15 Alfred E. Eckes, Jr. et Thomas Zeiler, *Globalization and the American Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

16 Michel Beaud, Olivier Dollfus, Christian Grataloup, Philippe Hugon, Gérard Kébabdjian et Jacques Lévy (dir.), *Mondialisation. Les mots et les choses*, Paris, Karthala, 1999. Ce travail est issu du laboratoire de recherches « Groupement d'intérêt scientifique pour l'étude sur la mondialisation et le développement » (GEMDEV) qui dépend de l'université Panthéon-Sorbonne.

17 René Dagorn, « Une brève histoire du mot "mondialisation" », dans *ibid.*, p. 187-204, ici p. 192.

18 *Ibid.*

C'est pourquoi j'ai proposé au Congrès de l'Association internationale des historiens économistes (AIHE) qui s'est tenu en 2002 à Buenos Aires une session dont le sujet portait sur la mondialisation dans le cadre de l'histoire de l'intégration européenne pendant la période de transition de la CEE, de 1958 à 1968. Le but était d'étudier le phénomène de la mondialisation dans le processus de la création de ce Marché commun¹⁹. Puis, en 2005, la revue *Relations internationales* a proposé un débat en France permettant de le resituer dans le contexte historique²⁰.

La mondialisation s'est généralisée dans les études scientifiques. En revanche, le multilatéralisme lui-même reste encore un terrain peu étudié du côté de l'histoire. Ce terme-ci a été considéré après la publication des numéros de la revue *Relations internationales* par Sciences Po²¹.

22

Par ailleurs, dans le domaine des sciences politiques, Susan Strange s'est penchée sur la mondialisation en distinguant les acteurs publics et privés qui exercent un pouvoir de décision : les firmes multinationales, les banques, les organisations non gouvernementales (ONG), les mafias, les États, qui négocient entre eux. Cette tentative de structurer la mondialisation via le pouvoir lui a permis de dégager ses caractéristiques principales que sont la sécurité, la production, la finance et le savoir²².

Ces tentatives de comprendre la mondialisation tournaient en fait autour des traits distinctifs du multilatéralisme, sans qu'il en soit fait mention. C'est assurément cette coupure au niveau de la réflexion qui m'a frappée entre la mondialisation et le système international qu'est le multilatéralisme. Les variables, les concepts, les paradigmes proposés jusque-là ont toujours été considérés comme indépendants, alors qu'ils sont liés. L'interdépendance des variables reflète celle des pays, et cela relève du multilatéralisme.

La mondialisation peut alors être identifiée au processus du multilatéralisme et être précisée par le concept de multilatéralisation. Toutes les questions qui ont jalonné ces débats trouvent leur solution dès lors que l'on se place dans le cadre d'un système international qui existe depuis 1945. Comme Thomas Zeiler l'a souligné, « la mondialisation est en marche, que cela nous plaise ou non²³ ».

Si nous considérons le libéralisme du XIX^e siècle, il n'a pas été mesuré quantitativement avec des variables définies mais a été identifié en fonction de

19 Régine Perron (dir.), *The Stability of Europe. The Common Market: Towards European Integration of Industrial and Financial markets? (1958-1968)*, Paris, PUPS, 2004.

20 « Les mondialisations I », *Relations internationales*, n° 123, 2005/3, et « Les mondialisations II », n° 124, 2005/4, dir. P. Dubois et G.-H. Soutou.

21 Bertrand Badie et Guillaume Devin (dir.), *Le Multilatéralisme : une nouvelle forme d'action internationale*, Paris, La Découverte, 2007.

22 Christian Chavagneux, *Économie politique internationale*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2010.

23 Thomas Zeiler, « Just Do It! », art. cit., p. 529.

mesures politiques caractéristiques en économie, qui s'avèrent déterminantes dans la société. C'est bien le propos de ce livre que de pouvoir identifier le multilatéralisme sur la base des orientations dominantes en politique économique. De la même façon que le XIX^e siècle a été le siècle du libéralisme de la Grande-Bretagne, le XX^e siècle est celui du multilatéralisme des États-Unis.

Cependant, de quelles définitions du multilatéralisme disposons-nous ? Les principales études sur le sujet sont fournies par les sciences politiques, plus particulièrement anglo-saxonnes. Les contributions de Robert O. Keohane et de John G. Ruggie figurent en effet parmi les plus abouties. John Ruggie déclarait en 1998 : « Une recherche avec le mot-clé *multilatéralisme* donne peu de résultats et seul un petit nombre de ces études recensées intéresse directement ceux qui travaillent sur la théorie en relations internationales²⁴ ». Pour sa part, John Ruggie a permis en 1982 de comprendre la nouvelle configuration du libéralisme d'après-guerre, en le caractérisant comme « *embedded liberalism* », qu'on pourrait traduire par *libéralisme encadré*, ou encore par *libéralisme enchâssé*²⁵. J'avoue ma préférence pour le mot *encadré* car le multilatéralisme encadre en effet du point de vue institutionnel le libéralisme d'après 1945. Comme l'explique John Ruggie,

la tendance courante de mettre à égalité l'ordre économique international libéral du XIX^e siècle et sa contre-partie de l'après-seconde guerre mondiale rend extrêmement obscures les différences importantes dans leur organisation internationale et nationale, différences qui proviennent du fait que l'un a représenté le libéralisme du laisser-faire et l'autre non. En somme, pour dire quelque chose de sensé sur le contenu des ordres économiques internationaux et sur les régimes qui les servent, il est nécessaire de regarder comment le pouvoir et le but social légitime fusionnent pour un projet d'autorité politique dans le système international. En ce qui concerne le contexte de l'après-seconde guerre mondiale, cet argument m'amène à caractériser l'ordre économique international par ce terme de « *embedded liberalism* » qui, je le démontrerai, diffère à la fois de son ancêtre classique et de son prédécesseur honteux, même s'il a systématiquement combiné leurs traits principaux²⁶.

24 John Gerard Ruggie, *Constructing the World Polity. Essays on International Institutionalisation*, Oxford, Routledge, 1998, p. 105. *Id.*, *Multilateralism Matters. The Theory and Praxis of an Institutional Form*, New York, Columbia University Press, 1993.

25 D'après Gérard Kébabdjian, *Les Théories de l'économie politique internationale*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points », 1999, p. 176.

26 John G. Ruggie, « International regimes, transactions, and change: embedded liberalism in the post-war economic order », *International Organization*, vol. 36, n° 2, printemps 1982, p. 379-415, ici p. 382-383.

On retiendra la forte distinction opérée entre ce libéralisme du XIX^e siècle et le libéralisme encadré d'après 1945, qui sera le multilatéralisme.

Ce dernier n'étant pas une théorie économique, il a été ardu de trouver une définition qui éclaire véritablement sa philosophie, c'est-à-dire qui ne soit pas standard et sans origines, comme le met en lumière Robert O. Keohane :

Dans la bibliographie en relations internationales, le multilatéralisme a surtout servi de label à des activités diverses plutôt que de concept définissant un programme de recherche. Quand un chercheur se réfère au multilatéralisme, il n'est pas certain du phénomène qu'il doit décrire et expliquer²⁷.

24

Ainsi, lui-même propose cette définition assez classique : « le multilatéralisme peut être défini comme la pratique de politiques nationales coordinatrices en groupes de trois États ou plus, par le biais d'accords *ad hoc* ou par le moyen des institutions. » Il a délibérément limité la définition aux États, surtout dans le sens où des accords intergouvernementaux caractérisent ce système, bien que les institutions multilatérales établissent « des ensembles de règles, officielles et officieuses, qui prescrivent des conduites, qui contraignent les activités et qui façonnent les attentes²⁸ ».

Toujours est-il que John Ruggie va plus loin en définissant ce que cette « pratique » signifie au niveau des institutions elles-mêmes. Il met en évidence que

le multilatéralisme est une forme institutionnelle qui coordonne les relations entre trois États ou plus, sur le fondement de principes « généralisés » d'une conduite définie, principes qui spécifient une conduite appropriée pour telle catégorie d'action, sans tenir compte des intérêts particuliers des parties en présence ou des exigences dictées par les stratégies qui peuvent surgir dans des cas particuliers²⁹.

Cette perspective met davantage en valeur l'architecture du système multilatéral. C'est pourquoi l'auteur déclare qu'il s'agit d'une « forme d'organisation extrêmement exigeante » et que la fonction même de ce système se résume en trois points : stabiliser, mettre fin au bilatéralisme et coordonner les relations économiques entre trois États ou plus. Mais comme il le démontre aussi, le multilatéralisme implique de très fortes notions morales.

Dans le cadre du multilatéralisme, chaque État est supposé adhérer à des principes moraux tels que la non-discrimination, la réciprocité et l'indivisibilité

27 Robert O. Keohane, « Multilateralism: an agenda for research », *International Journal*, vol. 45, n° 4, automne 1990, p. 731-764, ici p. 731.

28 *Ibid.*, p. 732.

29 John G. Ruggie, *Constructing the World Polity*, *op. cit.*, p. 109.

dans la collectivité des États membres, dans le sens d'une « construction sociale ». Ces trois notions morales permettent au système multilatéral d'être opérationnel, en le consolidant. Par exemple, « dans le cas du commerce, c'est l'adhésion des membres du GATT à la clause de la nation la plus favorisée qui fait que le commerce est un tout indivisible et non un quelconque élément inhérent au commerce lui-même³⁰ ». La question qui se pose alors est de savoir jusqu'où les États membres adhèrent à ces règles morales du multilatéralisme. En d'autres termes, à quel moment ces États cessent-ils de les suivre ?

Toujours dans le cadre des sciences politiques, une autre définition proposée en France par Guillaume Devin précise l'aspect politique du système : « le multilatéralisme n'est plus seulement une technique diplomatique, il devient un projet politique visant à favoriser la coopération en encourageant les liens d'interdépendances entre les États³¹ ». Cette notion de projet politique permet de faire le lien avec les origines historiques du multilatéralisme, exposées dans le premier chapitre de cet ouvrage

Quant aux sciences économiques, elles le définissent comme favorisant la promotion de l'économie de marché. Cette dernière fonctionne grâce à deux éléments essentiels : les droits de propriété garantis par le droit international et par les institutions, et la monnaie, liés par la libéralisation du commerce³². Par exemple, la CEE, le GATT et le FMI sont des institutions conçues sur les fondements de l'économie de marché.

Ces définitions en sciences politiques et économiques révèlent que le multilatéralisme contient des notions spécifiques, comme la non-discrimination et la réciprocité, la stabilisation, la fin du bilatéralisme, l'indivisibilité et des principes généraux de conduite morale, et la promotion de l'économie de marché. Ces caractéristiques seront étudiées dans le contexte historique pour les confirmer ou les infirmer, puis elles seront retenues pour élaborer une nouvelle définition du multilatéralisme.

UNE NOUVELLE MÉTHODOLOGIE MULTILATÉRALE

Ce sujet réclamant une approche assez large, il a fallu organiser les éléments faisant partie du système multilatéral afin de saisir leurs différents niveaux d'interaction. En prenant comme référence la multilatéralisation, il a été possible de les classer en fonction de leur rôle, de leur action et de leur but.

³⁰ *Ibid.*, p. 110.

³¹ Guillaume Devin, « Les États-Unis et l'avenir du multilatéralisme », *Cultures et conflits*, vol. 3, n° 51, 2000, p. 157-174.

³² Roger Guesnerie, *L'Économie de marché*, Paris, Flammarion, 1996.

C'est pourquoi l'étude des éléments du système multilatéral fait appel à différents domaines : l'histoire, les sciences politiques et économiques, le droit, la sociologie, la culture. Cela a conduit à rechercher une méthodologie pour chaque élément, pour parvenir à concevoir une méthodologie globale, ou encore pour élaborer une nouvelle méthodologie multilatérale qui puisse convenir à ce genre d'études. Le but est de pouvoir approcher le plus possible de la réalité. Quelles sont ces diverses méthodes ?

Étudier un système international amène à se pencher sur la méthodologie en histoire des relations internationales, avec la notion des « forces profondes » de Pierre Renouvin et de Jean-Baptiste Duroselle³³, pour ensuite s'élargir au « système-monde » élaboré par Immanuel Wallerstein³⁴. Ce dernier a mis en lumière la succession de siècle en siècle d'un système économique et social lié au pôle dominant. Cette perspective se rattache particulièrement à l'œuvre de Fernand Braudel sur la Méditerranée, qui insiste sur la capacité d'envisager un ensemble de données pour esquisser le processus d'un monde qui est toujours en devenir, c'est-à-dire en l'insérant dans le temps long³⁵.

Sans aucun doute, les travaux de Serge Gruzinski sur l'Espagne et l'Amérique latine ont apporté une nouvelle source de réflexion à cette question de la mondialisation, sous l'angle des connexions. Celles-ci se sont établies entre l'Espagne et l'Amérique latine à l'époque moderne et s'apparentent en définitive à des métissages. Au niveau méthodologique, Serge Gruzinski a justement identifié l'historien à un électricien :

Il est enfin une autre raison de mettre en chantier une histoire qui chercherait à rétablir des connexions et qui ne serait ni de la *World History* ni de l'histoire comparée. Une raison tient à notre temps. Le processus de globalisation est en train de modifier inéluctablement les cadres de notre pensée et, par conséquent, nos manières de revisiter le passé. Nous sommes journalièrement confrontés à des circulations de toutes sortes entre toutes les parties du globe et donc conduits non seulement à réfléchir sur les questions de « contacts » (Chaunu) et de « recouvrement » (Braudel), mais également sur la centralité de notre « vieux monde » et de ses conceptions³⁶.

33 Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1964.

34 Immanuel Wallerstein, *The Modern World System*, New York/London/Toronto, Academic Press, 1974, 3 vol.

35 Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II* [1949], Paris, Armand Colin, 1990, 2 vol.

36 Serge Gruzinski, « Les mondes mêlés de la monarchie catholique et autres "connected histories" », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 56, n° 1, 2001, p. 85-117, ici p. 87.

En ce qui concerne la *World History*, ou histoire globale, qui est une discipline anglo-saxonne, elle fournit des éléments utiles pour cette approche multilatérale dans la mesure où elle a volontairement combattu le regard occidental des études historiques et qu'elle étudie le contexte global. En France, on pourrait qualifier les travaux de Fernand Braudel de *World History*. Par exemple, lorsque Ronald Finlay et Kevin O'Rourke précisent que leur approche est de « comprendre cette interaction à double sens entre le but et l'évolution du commerce interrégional d'un côté et de l'autre les développements politique et économique globaux sur le long terme³⁷ », n'est-ce pas retrouver aussi le monde de la Méditerranée au temps de Philippe II ? Cet ouvrage sur l'histoire du multilatéralisme retrace celle d'un système international qui organise, codifie, gère et finalement englobe le monde par le biais de son pôle dominant, même si c'est une histoire globale ou totale.

Cependant, le besoin de se démarquer d'une vision occidentale dans le cadre d'une « histoire du monde » se retrouve aussi dans les études post-coloniales, que j'ai particulièrement retenues en ce qui concerne les pays du Sud. En effet, elles rejoignent cette préoccupation de la place des pays du Sud dans le multilatéralisme dans la mesure où elles cherchent à affirmer un nouveau visage sur la scène internationale par rapport au Nord, à combattre la vision eurocentriste dans leur propre histoire.

La méthodologie en histoire économique a de même fourni la base de ce travail d'ensemble grâce à l'étude des fluctuations économiques et des théories économiques, toutes intégrées dans le processus historique, comme l'a fait Fernand Braudel avec l'histoire du capitalisme. Le travail de réflexion de Charles Maier a amené à approfondir cette notion de stabilité dans le cadre de la politique économique, qui s'avère être intrinsèque au multilatéralisme lui-même³⁸. Les travaux sur l'américanisation de Dominique Barjot ont été l'occasion d'approfondir l'apport des États-Unis dans le tissu industriel et dans la société. Ensuite, le courant des institutionnalistes, comme Douglas North, a contribué à éclairer et à renforcer les arguments sur le lien qui existe entre l'institution et l'économie. Comme celui-ci se situe principalement au niveau national, c'est l'occasion ici de transposer ce travail au niveau des institutions multilatérales. De même, l'histoire de la pensée économique est précieuse dans cette approche multilatérale, car l'épistémologie fournit des indices pour comprendre le sens et l'idéologie du multilatéralisme, qui ont marqué notre temps présent.

37 Ronald Finlay et Kevin O'Rourke, *Power and Plenty. Trade, War and the World Economy in the Second Millennium*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2007, p. xvi.

38 Charles S. Maier, *In Search of Stability. Explorations in Historical Political Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.

Il est certain que cet ouvrage offre une sorte de « regards croisés » ou encore une histoire croisée³⁹ : l'histoire du multilatéralisme s'y entremêle avec l'histoire de l'intégration européenne, de la politique étrangère des États-Unis, du Tiers-Monde, de la Guerre froide et de l'après-Guerre froide.

28 L'apport du droit permet de comprendre précisément les origines et la philosophie de ce système, tout en les replaçant dans le temps historique. En ce qui concerne les différents travaux sur le droit international, le droit et l'histoire et l'histoire du droit international, deux auteurs en particulier ont contribué à éclairer et à renforcer ces arguments. Le premier, Alain Supiot, s'interroge sur la conception anthropologique des droits de l'homme et du droit du travail au niveau de l'humanité et dans le contexte multiculturel. Le second, Pierre-Marie Dupuy, met en évidence le consensualisme empirique au niveau du droit international et son approche sur l'unité formelle de l'ordre juridique international. Pour cela, il insiste sur les facteurs historiques, politiques, sociaux et éthiques du droit qui composent cet ordre international. De même, il met en évidence que le droit international est en perpétuel mouvement, ce qui est bien une caractéristique du système multilatéral : « Ni fin de l'histoire, ni mort de l'État, ni inertie du droit. Un mouvement perpétuel, dont l'ascension n'est jamais acquise⁴⁰ ».

Les travaux en science politique du côté anglo-saxon, surtout ceux de John Ruggie et de Robert Keohane, ont fourni le point de départ pour saisir le sens du multilatéralisme lui-même. Il faut aussi mentionner l'apport de la revue *International Organization*, qui est le support de la discipline de l'économie politique internationale (EPI) et qui a été lancée par Robert Baldwin, Fred Bergsten, Robert Keohane et Joseph Nye. Le travail de cette revue m'a beaucoup éclairé et en a représenté une des bases essentielles. De même, le travail de David P. Calleo et Benjamin M. Rowland intitulé *America and the World Political Economy: Atlantic Dreams and National Realities*, a apporté un éclairage indispensable sur l'histoire de la politique extérieure des États-Unis dans les domaines économique, diplomatique et culturel. Comme ces auteurs le signalent dans la préface, « dans cette tâche, les historiens, les politistes et les économistes ont beaucoup à apprendre des uns des autres. Nous avons essayé d'absorber et de fusionner les vues des trois disciplines⁴¹ ». En cela, cet ouvrage

39 Michael Werner et Bénédicte Zimmermann, « Penser l'histoire croisée, entre empirie et réflexivité », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 58, n° 1, janvier-février 2003, p. 7-36.

40 Charles Leben, « Un nouveau bilan des théories et réalités du droit international : le cours général de Pierre-Marie Dupuy (RCADI, t. 297, 2002) », *Revue générale de droit international public*, vol. 109, n° 1, 2005, p. 75-100, ici p. 99.

41 David P. Calleo et Benjamin M. Rowland, *America and the World Political Economy. Atlantic Dreams and National Realities*, Bloomington, Indiana University Press, 1973.

paru en 1973 est précurseur ; il confirme que pour comprendre la politique extérieure des États-Unis, il est nécessaire de recourir à l'interdisciplinarité. Or, de nos jours, les historiens (surtout américains) plaident pour une meilleure fusion de ces disciplines, pour en créer une nouvelle à part entière.

Finalement, il s'agit de comprendre certains traits de la société qui émerge à partir d'un système international. Ici, on rejoint le travail de Yann Thomas, historien du droit, qui déclare : « chacun voit bien, aujourd'hui, que le droit cerne tous les aspects de la vie sociale, économique, culturelle, religieuse, technique et même scientifique et pratiquement tout ce qui se produit et se fait dans nos sociétés⁴² ». C'est pourquoi on peut s'interroger sur l'influence d'un tel droit international dans la société contemporaine, car il finit par atteindre ce niveau quotidien par le biais des normes appliquées aux échanges commerciaux, aux droits de l'homme, aux monnaies, etc. Yann Thomas précise : « l'enjeu du droit n'est pas dans l'incontestable nature sociale du droit, mais dans la forme juridique des sociétés – ou de certaines d'entre elles, la nôtre assurément⁴³ ». Je ne peux qu'y souscrire, étant donné les enjeux du droit international qui se jouent au niveau de l'ONU, de l'OMC, du FMI, de l'UE et qui se répercutent progressivement, par paliers, sur la vie de la société. Les manifestations des altermondialistes et des indignés l'ont démontré.

De même, le travail sociologique de Norbert Élias s'insère à merveille dans cette étude sur le multilatéralisme. Il permet d'éclairer l'étude de la société dans le sens général et sous l'angle des figurations, considérées comme des connexions, des interactions, dans le cadre d'une civilisation qui suit le cours du temps, mais qui est conditionnée par la peur⁴⁴. Celle-ci devient alors le principal moteur stabilisateur de la société, lorsqu'elle est bien encadrée.

Enfin, il est un autre domaine qui n'est habituellement pas ou très peu mentionné dans les méthodologies en histoire : la littérature. Carlo Ginzburg en parle comme d'un chassé-croisé utile qui nourrit l'un l'autre⁴⁵. C'est pourquoi il s'agissait pour moi de trouver une manière d'écrire l'histoire d'un système international qui concerne le monde sans être une *World History* ou histoire globale, pour reprendre les termes de Serge Gruzinski, en mettant en valeur les interactions qui circulent dans ce système. Or, Édouard Glissant a proposé le « Tout-monde », qui a résonné comme une formule magique

42 Yann Thomas, « Présentation », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 57, n° 6, novembre-décembre 2002, p. 1425-1428, ici p. 1425.

43 *Ibid.*, p. 1427.

44 Norbert Élias, *The Civilizing Process. The History of Manners and State Formation and Civilization*, Oxford/Cambridge, Blackwell, 1971 et préface de la 2^e édition, 2000.

45 Carlo Ginzburg, *À distance. Neuf essais sur le point de vue en histoire*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 2001.

à mes oreilles⁴⁶. Avec le Tout-monde, il ne s'agit plus seulement du monde lui-même, mais de la totalité du monde sous une autre forme, dans le sens où chacun est concerné par tout le monde à cause des connexions, ce qui favorise la diversité. Le Tout-monde donne une idée de la totalité d'une manière bien plus forte et rend cette mondialisation humaine grâce à ce mélange, ces croisements, ces métissages, ces diffusions, ce que justement Édouard Glissant appelle la « créolisation ». Cela m'a convaincue que cette histoire d'un système international est aussi une manière de parler de ce Tout-monde, dans la mesure où le multilatéralisme concerne toutes les parcelles si diverses de la planète grâce aux interactions.

En considérant ces différentes méthodologies, on peut alors en proposer une nouvelle, adaptée à l'étude du multilatéralisme. Cinq niveaux sont à mettre en évidence.

30

Premièrement, il s'agit de distinguer les acteurs, ceux qui prennent les décisions au niveau multilatéral et qui se situent à deux niveaux : l'État et une ou plusieurs institutions internationales ou régionales. Ils interagissent d'une manière indubitable, mais leurs prises de décision peuvent être plus ou moins décisives selon les circonstances. En règle générale, les institutions ne fonctionnent que si les États y participent selon les règles multilatérales. Cependant, les institutions prennent des décisions qui traduisent les orientations de ses États membres, qui vont eux-mêmes devoir les appliquer – même si certains ont entre-temps changé d'avis. Il reste à définir plus précisément le niveau d'interaction entre ces deux acteurs, alors que l'objet de leurs politiques est la recherche de la stabilité internationale.

Deuxièmement, la stabilité internationale est le fil directeur de toutes les décisions prises dans le cadre multilatéral, afin d'éviter l'instabilité, le désordre, le déséquilibre, le chaos. En effet, le multilatéralisme ne peut se concevoir que dans la recherche de l'équilibre au niveau des échanges internationaux, du système monétaire et de la sécurité, mais aussi au plan social. Comme la stabilité internationale s'inscrit dans la logique multilatérale, elle figure au premier rang des préoccupations des politiques nationales, qui se doivent de l'intégrer. Il est alors difficile de distinguer les priorités multilatérales des États et des institutions des priorités nationales de ces mêmes États puisqu'elles se croisent, à moins que ces derniers ne penchent pour le déséquilibre.

On peut alors circonscrire, dans un troisième temps, les terrains d'application de ces prises de décision et des règles multilatérales, afin de mieux les repérer dans l'espace et dans le temps. Nous entrons dans la phase de l'expérimentation, qui

46 Édouard Glissant, *Tout-monde*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1993.

évolue en fonction d'événements pouvant être interprétés comme des tournants, et qui marque de son empreinte l'espace concerné jusqu'à le modeler. L'Europe de l'Ouest deviendra en effet le terrain privilégié du multilatéralisme au moment où la Guerre froide sera officialisée en 1947, même si peu de temps avant, en 1944-1945, le multilatéralisme se situait d'emblée à l'échelle universelle. Puis, le Tiers-Monde indépendant, qui se situe du côté du bloc occidental, sera inclus avec plus ou moins de succès dans le système multilatéral. Ainsi, la Guerre froide a introduit durablement la forme régionale, qui n'avait pas été prévue dans le projet universel du multilatéralisme. Ici, nous nous situons à l'intersection des politiques extérieures et nationales, qui traduisent leurs résultats dans l'espace régional. Paradoxalement, la fin de la Guerre froide en 1989 n'a pas mis fin au régionalisme, ce qui conduit à penser que le multilatéralisme a peut-être besoin de passer par cette étape.

Quatrièmement, il est intéressant de se pencher sur les modalités des politiques extérieures des États-nations et des institutions, dans la mesure où le multilatéralisme a introduit avec force des normes à respecter : ce sont les codes de bonne conduite érigés par les institutions que doivent suivre les États sous peine de connaître le chaos. Il s'agit avant tout d'« harmoniser » le monde dans un même système international. Mais cela a contribué à changer la diplomatie elle-même, qui est devenue de plus en plus préoccupée par les questions économiques alors qu'elle privilégiait auparavant les questions de défense des frontières. En effet, l'économie, étant désormais considérée à égalité avec la diplomatie dans le système multilatéral, a introduit une nouvelle forme de diplomatie, la diplomatie économique. Il conviendra alors de cerner les enjeux et les terrains d'action liés à cette dernière, et la manière dont elle est conduite pour atteindre le but fixé. Cela introduit une autre perception de la diplomatie, très marquée par le style pragmatique et offensif des États-Unis, alors pôle dominant et moteur du système multilatéral.

Enfin, il se dégage de ce système multilatéral l'influence d'un État ou d'un groupe d'États parmi les autres, ou encore d'un pôle dominant, ce qui introduit les notions de puissance et d'allégeance. À ce niveau, le rôle particulier d'une puissance par rapport aux autres pays et au sein des institutions se précise. Ce sont en effet les États-Unis qui impriment leur marque à tous les niveaux du multilatéralisme, avec plus ou moins de force, étant donné que c'est leur œuvre. Le multilatéralisme contient alors en son essence l'idéologie américaine, qui se diffuse par le biais des institutions et qui est ensuite relayée par les États-nations. Le résultat est que la période allant de 1945 à nos jours est identifiée au siècle américain.

Lorsqu'on étudie le multilatéralisme, ces cinq étapes aident à établir ses priorités et surtout ses interactions. C'est donc la classification de ces éléments

qui semblaient disparates qui a permis d'élaborer un modèle du multilatéralisme sur la base du concept de la multilatéralisation et qui a servi de structure à cet ouvrage.

32

Des articles parus dans les journaux ont pointé avec sévérité les économistes qui n'avaient pas su prévoir et analyser la crise de 2008-2009 déclenchée par l'éclatement de la bulle spéculative sur les prêts immobiliers⁴⁷. Le défaut vient de l'extrême cloisonnement des disciplines et des sujets qui favorise des réponses incomplètes, même si elles sont pertinentes. Encore une fois, l'air du temps demande de redéfinir notre monde, particulièrement depuis la chute du mur de Berlin. C'est pourquoi l'histoire des idées économiques et celle des idées politiques connaissent un certain succès, qui traduit bien cette attente. Même si l'école des Annales semble datée, il faut lui reconnaître la pertinence de sa perspective globale qui prenait en considération les aspects politiques, économiques, juridiques, sociaux et culturels dans un cadre commun. Le retour à l'épistémologie, à une définition des concepts, à une nouvelle interprétation des idées permettra aussi de rassembler ces disciplines, pour revivifier les débats actuels et pour contredire ceux qui déplorent l'absence de réflexion d'ensemble des intellectuels (du moins en France) sur les sujets d'actualité.

Pour conclure sur cette proposition de méthodologie multilatérale, l'astrophysicien Stephen Hawkins nous offre une nouvelle lecture globale du temps de l'univers et induit une autre perception du temps devenu unifié, dans son ouvrage *Une brève histoire du temps*. Comme il l'explique, « une théorie complète, logique et unifiée n'est que le premier pas : notre but est une complète compréhension des événements autour de nous et de notre propre existence⁴⁸ ». N'est-ce pas la démarche actuelle de l'historien face à la mondialisation ? Au lieu d'histoire globale ou d'histoire du système-monde, si nous parlions *d'histoire multilatérale* ?

Cet ouvrage est constitué de deux parties dont la première est une réflexion théorique et la seconde étudie son application sur le terrain. Pourtant, la recherche elle-même n'a pas suivi ce cheminement logique, car elle est partie de l'étude du multilatéralisme sur le terrain en analysant et en sélectionnant ses éléments. Ce n'est qu'après cette démarche que cette étude s'est interrogée sur les origines, le sens et la philosophie de ce système. Il est apparu que la présentation serait plus lisible en adoptant la méthodologie de la science politique, qui part

47 Frédéric Lemaître, « À quoi servent les économistes », *Le Monde*, 4 juillet 2009. *Id.*, « La crise remet en cause le savoir et le statut des économistes », *Le Monde*, 5 septembre 2009.

48 Stephen Hawkins, *Une Brève Histoire du temps. Du Big Bang aux trous noirs*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », Paris, 1989, p. 213.

d'une théorie pour passer à son étude pratique, mais en restant ici dans le cadre de l'histoire. La coupure entre les deux parties est marquée par la Charte de l'Atlantique de 1941 qui symbolise la naissance du multilatéralisme.

En premier lieu, j'interrogerai la définition du multilatéralisme, ce qui m'amènera à remonter jusqu'au lendemain de la première guerre mondiale afin de l'identifier précisément dans le temps. L'année 1918 est considérée comme le point de départ de cette réflexion théorique sur un nouvel ordre international ; l'internationalisme se transforme en multilatéralisme après la seconde guerre mondiale. Deux personnages américains ont particulièrement contribué à la formuler. Le premier est le président américain, Woodrow Wilson, et le second Cordell Hull, secrétaire d'État du président Franklin D. Roosevelt. Le point d'orgue sera la Charte de l'Atlantique signée en août 1941 par les États-Unis et la Grande-Bretagne qui conduira à la création en 1945 de l'Organisation des Nations unies, du Fonds monétaire international et de la Banque internationale de reconstruction et de développement.

Cependant, il est apparu nécessaire de replacer le multilatéralisme dans le cadre d'une autre évolution dans le temps, car la Charte de l'Atlantique fait référence à la démocratie libérale et à l'économie capitaliste. Ce nouvel ordre mondial reflète une évolution de la société qui s'inscrit dans l'histoire du capitalisme né lors de la Révolution industrielle. En identifiant chaque étape du capitalisme depuis la fin du XVIII^e siècle à travers des critères précis et grâce à l'histoire des idées, le multilatéralisme se présente comme un nouveau chapitre de l'histoire du capitalisme, en constituant une alternative au fascisme et au communisme. De même, le mot *fin* de l'histoire du multilatéralisme n'étant pas encore écrit, le concept de multilatéralisation permet de saisir son évolution depuis 1945 et de mieux comprendre le cadre de la mondialisation actuelle.

Grâce à ces précisions sur l'origine et la périodisation du multilatéralisme, nous abordons le cadre épistémologique, lié à la structure ternaire du système et construit sur la sécurité et la paix, la prospérité et le bien-être. Le constat est qu'à travers le multilatéralisme s'esquisse un modèle idéal de société qui a correspondu à la volonté de réaliser des utopies nées aux XVIII^e et XIX^e siècles : le Droit naturel, l'Ordre naturel et l'Égalité.

En second lieu, nous reprenons le fil de l'histoire à partir de 1942, c'est-à-dire après la signature de la Charte de l'Atlantique jusqu'à nos jours et s'appuie sur mes travaux de recherche déjà réalisés antérieurement et qui ont été élargis et approfondis dans cet ouvrage. Cette suite chronologique reprend aussi les quatre premières étapes identifiées au niveau méthodologique pour écrire une histoire du multilatéralisme (les acteurs, l'objet de leurs politiques, le terrain d'application et la conduite de leurs politiques extérieures) et se base sur le modèle du système multilatéral.

L'étude du multilatéralisme sur le terrain prend alors la forme d'une étude institutionnelle, avec les institutions qui se situent tout d'abord au niveau universel et ensuite au niveau régional. Les institutions universelles tâchent de réaliser le nouvel ordre mondial sous toutes ses facettes mais elles vont connaître plusieurs tournants qui changeront le sens du multilatéralisme. Le premier correspond à la Guerre froide, officialisée en 1947, qui applique le multilatéralisme au niveau d'une région ; c'est le cas de l'Europe de l'Ouest qui a adhéré au plan Marshall, puis du Tiers-Monde, sorti de la colonisation, qui va aussi l'appliquer en se « régionalisant », avec plus ou moins de succès. Le deuxième tournant du multilatéralisme correspond à la chute du mur de Berlin en 1989, qui met fin à la Guerre froide. La période qui s'ensuit, paradoxalement, va voir ces institutions régionales, alors fruits de la Guerre froide, s'affirmer, et les institutions universelles vont être durement contestées, alors qu'elles étaient prévues initialement.

34

La cinquième et dernière étape de la méthodologie multilatérale correspond au résultat d'ensemble, c'est-à-dire à l'étude de la puissance américaine qui marque de son empreinte la période allant de 1945 à nos jours.

Cette étude se fonde sur les archives publiques des gouvernements des États-Unis, sous les présidences de Harry S. Truman, de Dwight Eisenhower et de John F. Kennedy, consultées aux Archives nationales de Washington D.C. et dans le Maryland. Une grande partie des archives de John Kennedy proviennent de sa Bibliothèque présidentielle conservée à Boston. Les archives publiques des Communautés européennes (la Haute Autorité de la CECA, la Commission européenne de la CEE, le Conseil des ministres), situées à Bruxelles et à Florence, ont apporté leur éclairage pour l'Europe de l'Ouest. De même, les archives de l'European Coal Organisation (ECO) situées au siège genevois de l'ONU apportent leur part d'expérience du multilatéralisme à ses débuts. Quant aux archives françaises du gouvernement de Georges Pompidou aux Archives nationales à Paris, leur consultation a permis d'affiner l'étude des relations entre les partenaires transatlantiques. Enfin, les archives privées de la fondation Jean Monnet pour l'Europe à Lausanne ont apporté un autre éclairage sur les questions étudiées par Jean Monnet et son équipe. Pour la période se situant après 1980, seules les sources secondaires et publiées ont pu être utilisées, comme la presse et les rapports des institutions multilatérales. Les ouvrages de sciences politiques, de droit, de sciences sociales et de sciences économiques ont comblé l'absence de consultation des archives du fait de la règle internationale qui ne permet pas leur consultation avant trente ans.

Ce travail se présente comme une réflexion sur le système international contemporain. J'ai éprouvé le besoin de faire la synthèse de l'expérience accumulée à travers mes travaux en histoire, écrits sur la base d'archives des

gouvernements américains et français, de la Commission européenne de Bruxelles, de l'OCDE, de la Haute Autorité de la CECA, des papiers privés de responsables, pour la prolonger dans les débats actuels. Toutefois, ces archives consultées auparavant ont été essentielles à la compréhension de ce multilatéralisme, que j'ai vu s'esquisser, se mettre en place et fonctionner sous mes yeux. J'espère que cet ouvrage pourra répondre à de nombreuses questions et susciter des nouvelles pistes de recherche, parce qu'essayer de comprendre le (Tout-)monde qui nous entoure est une tâche passionnante.

Annexes

LES QUATORZE POINTS DE WILSON :
MESSAGE DU 8 JANVIER 1918

[...] Nous sommes entrés dans cette guerre parce que des violations du droit se sont produites qui nous touchaient au vif, et qui rendaient la vie de notre peuple impossible, à moins qu'elles ne fussent réparées, et que le monde ne fût une fois pour toutes assuré contre leur retour.

Ce que nous exigeons dans cette guerre n'est donc rien de particulier pour nous-mêmes.

Ce que nous voulons, c'est que le monde devienne un lieu sûr où tous puissent vivre, un lieu possible spécialement pour toute nation éprise de la paix, comme la nôtre, pour toute nation qui désire vivre librement de sa vie propre, décider de ses propres institutions, et être sûre d'être traitée en toute justice et loyauté par les autres nations, au lieu d'être exposée à la violence et aux agressions égoïstes de jadis. Tous les peuples du monde sont en effet solidaires dans cet intérêt suprême, et en ce qui nous concerne, nous voyons très clairement qu'à moins que justice ne soit rendue aux autres, elle ne nous sera pas rendue à nous-mêmes.

C'est donc le programme de la paix du monde qui constitue notre programme. Et ce programme, le seul possible selon nous, est le suivant :

1° Des conventions de paix, préparées au grand jour ; après quoi il n'y aura plus d'ententes particulières et secrètes d'aucune sorte entre les nations, mais la diplomatie procédera toujours franchement et à la vue de tous.

2° Liberté absolue de la navigation sur mer, en dehors des eaux territoriales, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, sauf dans le cas où les mers seraient fermées en tout ou en partie par une action internationale tendant à faire appliquer des accords internationaux.

3° Suppression, autant que possible, de toutes les barrières économiques, et établissement de conditions commerciales égales pour toutes les nations consentant à la paix et s'associant pour son maintien.

4° Échange de garanties suffisantes que les armements de chaque pays seront réduits au minimum compatible avec la sécurité intérieure.

5° Un arrangement librement débattu, dans un esprit large et absolument impartial, de toutes les revendications coloniales, basé sur la stricte observation du principe que, dans le règlement de ces questions de souveraineté, les intérêts

des populations en jeu pèseront d'un même poids que les revendications équitables du gouvernement dont le titre sera à définir.

6° Évacuation du territoire russe tout entier et règlement de toutes questions concernant la Russie qui assure la meilleure et la plus libre coopération de toutes les nations du monde, en vue de donner à la Russie toute latitude, sans entrave ni obstacle, de décider, en pleine indépendance, de son propre développement politique et de son organisation nationale ; pour lui assurer un sincère et bienveillant accueil dans la société des nations libres, avec des institutions de son propre choix, et même plus qu'un accueil, l'aide de toute sorte dont elle pourra avoir besoin et qu'elle pourra souhaiter. Le traitement qui sera accordé à la Russie par ses nations sœurs dans les mois à venir sera la pierre de touche de leur bonne volonté, de leur compréhension des besoins de la Russie, abstraction faite de leurs propres intérêts, enfin, de leur sympathie intelligente et généreuse.

318

7° Il faut que la Belgique, tout le monde en conviendra, soit évacuée et restaurée, sans aucune tentative pour restreindre la souveraineté dont elle jouit au même titre que toutes les autres nations libres. Aucun autre acte isolé ne saurait servir autant que celui-ci à rendre aux nations leur confiance dans les lois qu'elles ont elles-mêmes établies et fixées, pour régir leurs relations réciproques. Sans cet acte réparateur, toute l'armature du droit international et toute sa valeur seraient ébranlées à jamais.

8° Le territoire français tout entier devra être libéré et les régions envahies devront être restaurées ; le préjudice causé à la France par la Prusse en 1871 en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine, préjudice qui a troublé la paix du monde durant près de cinquante ans, devra être réparé afin que la paix puisse de nouveau être assurée dans l'intérêt de tous.

9° Une rectification des frontières italiennes devra être opérée conformément aux données clairement perceptibles du principe des nationalités.

10° Aux peuples de l'Autriche-Hongrie dont nous désirons voir sauvegarder et assurer la place parmi les nations, devra être accordée au plus tôt la possibilité d'un développement autonome.

11° La Roumanie, la Serbie, le Monténégro devront être évacués ; les territoires occupés devront être restaurés ; à la Serbie devra être assuré un libre accès à la mer ; les rapports des États balkaniques entre eux devront être déterminés par un échange amical de vues basé sur des données d'attaches traditionnelles et nationales historiquement établies ; des garanties internationales d'indépendance politique, économique et d'intégrité territoriale seront fournies à ces États.

12° Aux régions turques de l'Empire ottoman actuel devront être garanties la souveraineté et la sécurité ; mais aux autres nations qui sont maintenant sous la domination turque, on devra garantir une sécurité absolue d'existence et la

pleine possibilité de se développer d'une façon autonome, sans être aucunement molestées ; quant aux Dardanelles, elles devront rester ouvertes comme un passage libre pour les navires et le commerce de toutes les nations sous la protection de garanties internationales.

13° Un État polonais indépendant devra être créé, qui comprendra les territoires habités par des populations indiscutablement polonaises, auxquelles on devra assurer un libre accès à la mer ; leur indépendance politique et économique aussi bien que leur intégrité territoriale devront être garanties par un accord international.

14° Il faut qu'une société des nations soit constituée en vertu de conventions formelles ayant pour objet d'offrir des garanties mutuelles d'indépendance politique et d'intégrité territoriale aux petits comme aux grands États.

LA CHARTE DE L'ATLANTIQUE (14 AOÛT 1941)

Le Président des États-Unis et M. Churchill, Premier Ministre, représentant le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni s'étant réunis, croient devoir faire connaître certains principes communs de la politique nationale de leurs pays respectifs sur lesquels ils fondent leurs espoirs d'un avenir meilleur pour le Monde.

Premièrement, leurs pays ne recherchent aucune expansion territoriale ou autre.

Deuxièmement, ils ne désirent voir aucune modification territoriale qui ne soit conforme aux désirs librement exprimés des populations intéressées.

Troisièmement, ils respectent le droit qu'ont tous les peuples de choisir la forme de Gouvernement sous laquelle ils entendent vivre ; et ils désirent voir restituer, à ceux qui en ont été privés par la force, leurs droits souverains.

Quatrièmement, ils s'efforceront, tout en respectant comme il se doit leurs obligations existantes, d'assurer, sur un pied d'égalité, à tous les États, grands et petits, vainqueurs ou vaincus, l'accès et la participation, dans le monde entier, au commerce et aux matières premières indispensables à leur prospérité économique.

Cinquièmement, ils désirent faire en sorte que se réalise, dans le domaine économique, la plus entière collaboration entre toutes les nations, afin d'assurer à toutes de meilleures conditions de travail, le progrès économique et la sécurité sociale.

Sixièmement, une fois définitivement détruite la tyrannie nazie, ils espèrent voir s'établir une paix qui offrira à toutes les nations les moyens de demeurer en sécurité à l'intérieur de leurs propres frontières et qui assurera à tous les êtres humains de tous les pays la possibilité de vivre durant toute leur existence à l'abri de la crainte et du besoin.

Septièmement, une telle paix doit permettre à tous les hommes de parcourir sans entrave les mers et les océans.

Huitièmement, ils sont convaincus que toutes les nations du monde, pour des motifs aussi bien réalistes que spirituels, devront finir par renoncer à l'usage de la violence. Puisqu'à l'avenir aucune paix ne saurait être durable tant que les nations qui menacent ou pourraient menacer de commettre des actes d'agression en dehors de leurs frontières continueront à disposer d'armements terrestres,

navals ou aériens, ils sont convaincus qu'en attendant l'institution d'un système permanent de sécurité générale établi sur des bases plus larges, il est essentiel de désarmer ces nations. En outre, ils entendent faciliter et encourager toutes autres mesures pratiques susceptibles d'alléger, pour les peuples pacifiques, le fardeau des armements.

PRÉAMBULE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES
SIGNÉE À SAN FRANCISCO LE 26 JUIN 1945

Nous, peuples des Nations unies,

Résolus

à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,

à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,

à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,

à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Et à ces fins

à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,

à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,

à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,

à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,

Avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins

en conséquence, nos gouvernements respectifs, par l'intermédiaire de leurs représentants, réunis en la ville de San Francisco, et munis de pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont adopté la présente Charte des Nations unies et établissent par les présentes une organisation internationale qui prendra le nom de Nations unies.

GLOSSAIRE

Bilatéralisme : Accord exclusif entre deux pays. Ce système a longtemps caractérisé les régimes soviétique et nazi ; il a été particulièrement combattu par le département du Trésor des États-Unis en Europe de l'Ouest au lendemain de la guerre. Le risque d'un accord bilatéral est, pour l'un des partenaires, d'être confronté à l'insolvabilité de l'autre. De nos jours, on assiste à une recrudescence d'accords commerciaux bilatéraux en-dehors de l'OMC.

Coopération régionale (caractérisée soit par la zone, soit par l'association, ou encore par l'accord de libre-échange) : Elle est plus libérale que l'intégration régionale (voir ci-dessous). La zone de libre-échange ne s'occupe que de la suppression des barrières douanières et de la libre circulation des marchandises entre les pays membres. Pour cela, elle ne cherche pas à unifier les marchés nationaux en un seul, puisque ces pays membres gardent toute leur souveraineté nationale. Le modèle par excellence est l'Association de libre-échange du Nord de l'Amérique (ALENA).

Coopération internationale : Mode de relations diplomatiques entre les États au sein d'une organisation internationale, qui préserve leur souveraineté et leurs frontières nationales.

Intégration régionale (caractérisée par le marché commun ou la communauté) : Elle vise à intégrer des marchés nationaux pour en former un seul, dans le cadre institutionnel d'une région. Ce mode atteint une homogénéité tant dans les normes adoptées par les pays membres que dans la cohérence de leurs politiques économiques. Cette intégration régionale, en général économique, est particulièrement caractérisée par la concession d'une partie plus ou moins importante de la souveraineté nationale des pays membres. Le modèle par excellence est l'Union européenne (UE).

Libéralisation : La libéralisation des échanges vise à les libéraliser dans le sens d'un accroissement du libéralisme. Cela se traduit par une ouverture des échanges encore plus importante grâce à la baisse des tarifs douaniers et des obstacles invisibles.

Multilatéralisation : il s'agit d'un concept né pour marquer la fin de la Guerre froide et dépasser les antagonismes idéologiques. Il vise à expliciter le concept de la mondialisation, très critiqué et vague, et par là même à le remplacer. Il précise en effet que le point de départ est le système multilatéral de 1945 à nos jours et que le mot *fin* n'est pas encore écrit. Il introduit aussi la question de l'interaction entre l'institution, l'État et le marché. Enfin, il induit que le capitalisme est en cours de mutation au cours de cette période, puisqu'il se démarque du capitalisme industriel du XIX^e siècle aux années de la Grande Dépression. Il met aussi en valeur la diffusion dans l'espace de ce système international, en partant des États-Unis et de l'Europe de l'Ouest, vers l'Asie, le Pacifique, l'Afrique et le monde entier après 1989.

326

Multilatéralisme (aussi appelé « nouvel ordre économique mondial ») : N'étant pas une théorie économique, le multilatéralisme est une doctrine construite sur la base d'un équilibre, ou d'une moyenne entre le libéralisme d'Adam Smith et l'interventionnisme de John Keynes. Il a été conçu par Cordell Hull et son équipe après la crise de 1929 et pendant la seconde guerre mondiale, au sein du gouvernement américain de Franklin D. Roosevelt. Il a été mis en place à partir de 1945 et s'appuie sur les institutions multilatérales (internationales, comme l'ONU, l'OMC, le FMI, l'OIT,.... et régionales, comme l'Union européenne, l'Union africaine, le MERCOSUR, l'ASEAN,...). Ces institutions sont définies par des principes moraux : la non-ingérence, la non-discrimination et le respect des droits individuels. Les pays adhérant à ce système international sont liés par l'intérêt mutuel ou la réciprocité, afin de réaliser « l'ordre au-dessus du chaos » sur une base ternaire et égalitaire : la paix et la sécurité, la prospérité et le bien-être.

Régionalisme : Qualifie le mouvement qui cherche à organiser institutionnellement un groupe de pays, afin d'obtenir une certaine autonomie dans la gestion de leur région, que ce soit sur le mode de la coopération ou celui de l'intégration.

Stabilité/stabilisation : Mot-clé du multilatéralisme et objectif de la politique étrangère des États-Unis après-guerre. La stabilité s'obtient par paliers : la stabilité économique mène à la stabilité sociale puis à la stabilité politique.

Unilatéralisme : Il consiste à imposer aux autres pays des règles de jeu qui n'ont pas été négociées au niveau multilatéral (définition proposée par Jean-Marc Siroën, « L'unilatéralisme des États-Unis », *AFRI*, vol. 1, 2000, p. 570-582).

SOURCES

SOURCES MANUSCRITES

Publiques

Archives nationales des États-Unis, Washington, D.C.

840 6362, Diplomatic Branch: European Coal Organisation, 1945-1947.

RG 469, Records of US Foreign Assistance Agencies (FOA), 1950-1954.

RG 469, Records of the Agency for the International Development, 1953-1956.

RG 40, Records of the Department of Commerce, 1961-1963.

Archives nationales de France, Paris

5AG2, gouvernement de Georges Pompidou, 1971-1973.

86AJ, Jean-René Bernard, conseiller de Georges Pompidou, 1971-1973.

Archives de la Commission de la Communauté européenne, Florence

CEAB, Haute autorité de la CECA, 1952-1957.

Archives de l'Organisation des Nations unies, Genève

European Coal Organisation, 1945-1947.

Privées

Archives du Comité d'étude des producteurs de charbon de l'Europe occidentale, Bruxelles
1952-1958.

Archives de Jean Monnet, fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne

AMF, plan Monnet, 1945-1948.

AMG, plan Schumann, 1947-1950.

AMH, CECA, 1952-1955.

ARM, Robert Marjolin, 1957-1968.

AMK, Comité d'action pour les États-Unis d'Europe, 1959-1969.

SOURCES PUBLIÉES

Assemblée générale de l'ONU, *Résolutions adoptées sur le rapport de la commission spéciale de la sixième session extraordinaire*, rés. n° 3201 (S-VI) : « Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international », et rés. n° 3202 (S-VI) : « Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international », 1^{er} mai 1974.

Commission européenne, *Bulletin de la CEE*, Bruxelles, 1959.

CNUCED, « Document de référence sur le traitement spécial et différencié dans le contexte de la mondialisation », New Delhi, 10 décembre 1998.

CNUCED et PNUD, « Développement des capacités pour le commerce en Afrique. Séries sur les négociations commerciales et l'Afrique : n° 3 (supplément) », New York/Genève, Nations unies, 2007, <unctad.org/fr/docs/ditctncd20066_fr.pdf>.

GATT, *Les Travaux du GATT en 1959-1960*, Genève, mai 1960.

—, *Les Travaux du GATT en 1961/62*, Genève, mai 1962.

328

—, *Les Travaux du GATT en 1967/68*, Genève, mai 1969 (qui sont devenus ensuite *Les Rapports annuels* de l'OMC).

Nations unies, *Les Difficultés du multilatéralisme. L'heure du renouvellement*, 1985.

OECE, *Rapport intérimaire de l'OECE sur le programme de relèvement européen*, Paris, le 30 décembre 1948.

OCDE, *Croissance économique, 1960-1970. Perspectives en milieu d'exercice*, Paris, 1966

—, *Activités de l'OCDE. Rapport du Secrétaire général*, 1970, Paris.

UNION AFRICAINE, *Conférence des ministres du commerce de l'UA sur les produits de base*, 21-23 novembre 2005 à Arusha.

UNCTAD, MASHAYEKHI Mina et ITO Taisuke (dir.), *Multilateralism and Regionalism: The New Interface*, United Nations, 2005.

BIBLIOGRAPHIE

- ABBAS, Mehdi, « La Cnuced XI : du consensus de Washington au consensus de Sao Paulo ? », *Asymétries*, n° 1, 1^{er} trimestre 2005, p. 20-22.
- AMBROSIUS, Llyod E., *Wilsonianism. Woodrow Wilson and his Legacy in American Foreign Relations*, New York, Palgrave MacMillan, 2002.
- AMPIAH, Kweku, *The Political and Moral Imperatives of the Bandung Conference of 1955. The reactions of the US, UK and Japan*, Folkestone, Global Oriental, 2007.
- APPY, Christian G., *Cold War Constructions. The Political Culture of the United States Imperialism, 1945-1966*, Cambridge, Massachusetts Press, 2000.
- ARCHIBALD, Gail, *Les États-Unis et l'UNESCO, 1944-1963 : les rêves peuvent-ils résister à la réalité des relations internationales ?*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1993.
- ARMSTRONG, Philip, GLYN, Andrew et HARRISON, John, *Capitalism since 1945*, Oxford, Basil Blackwell, 1991.
- ARTAUD, Denise, *Les États-Unis et leur arrière-cour*, Paris, Hachette, 1995.
- , *L'Amérique en crise. Roosevelt et le New Deal*, Paris, Armand Colin, 1987.
- , *Les Dettes interalliées. La question des dettes interalliées et la reconstruction de l'Europe (1917-1929)*, Paris, Honoré Champion, 1978.
- ASBEEK, Brusse Wendy, *Tariffs, Trade and European Integration 1947-1957. From Study Group to Common Market*, New York, St Martin's Press, 1997.
- ASKENAZY, Philippe, *Les Décennies aveugles. Emploi et croissance, 1970-2010*, Paris, Éditions du Seuil, 2011.
- ATTAR, Frank, *Le Droit international entre ordre et chaos*, Paris, Hachette, 1994.
- AUDIT, Bernard (dir.), « L'américanisation du droit », vol. 45 d'*Archive de philosophie du droit*, 2001.
- BACOT-DÉCRIAUD, Michèle, BACOT, Paul, COLARD, Daniel et DONNEUR, André (dir.), *Le Multilatéralisme : mythe ou réalité*, Bruxelles, Bruylant, 2008.
- BADIE, Bertrand et DEVIN, Guillaume (dir.), *Le Multilatéralisme : nouvelles formes de l'action internationales*, Paris, La Découverte, 2007.
- BAIROCH, Paul, « Du Tiers-Monde aux Tiers-Mondes. Convergences et clivages », *Population*, vol. 47, n° 6, 1992, p. 1485-1503.
- , *Le Tiers-Monde dans l'impasse. Le démarrage économique du XVIII^e au XX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1992.
- , *Victoires et déboires. Histoire économique et sociale du monde du XV^e siècle à nos jours*, Paris, Gallimard, 1997.

- BALDWIN, Richard A., *Economic Statecraft*, Princeton, Princeton University Press, 1985.
- BARBER, William, *Designs within Disorder. Franklin D. Roosevelt, the Economists, and the Shaping of Economic Policy, 1933-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- BARIÉTY, Jacques *et al.* (dir.), *Aristide Briand, la Société des Nations et l'Europe, 1919-1932*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2007.
- BARJOT, Dominique (dir.), *Catching Up America. Productivity Missions and the Diffusion of American Economic and Technological Influence after the Second World War*, Paris, PUPS, coll. « Centre Roland Mousnier », 2002.
- et RÉVEILLARD, Christophe (dir.), *L'Américanisation de l'Europe occidentale au XX^e siècle. Mythe et Réalité*, Paris, PUPS, coll. « Centre Roland Mousnier », 2002.
- BARON, Catherine, « La gouvernance : débats autour d'un concept polysémique », *Droit et société*, n° 54, 2003, p. 329-349.
- BASLÉ, Maurice, BENHAMOU, Françoise, CHAVANNE, Bernard, GÉLÉDAN, Alain, LÉOBAL, Jean et LIPIETZ, Alain, *Histoire des pensées économiques*, Paris, Dalloz, 1993, t. I, *Les Fondateurs*, t. II, *Les Contemporains*.
- BATTITESLLA, Dario, *Un monde unidimensionnel*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.
- BAYNE, Nicholas et WOOLCOCK, Stephen (dir.), *The New Economic Diplomacy. Decision-making and Negotiations in International Economic Relations*, Hampshire, Ashgate, 2003.
- BAZZOLI, Laure, *L'Économie politique de John R. Commons. Essai sur l'institutionnalisme en sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- BEAUD, Michel, DOLLFUS, Olivier, GRATALOUP, Christian, HUGON, Philippe, KÉBABDJIAN, Gérard et LÉVY, Jacques (dir.), *Mondialisation. Les mots et les choses*, Paris, Karthala, 1999.
- BENDER, Thomas (dir.), *Rethinking American History in the Global Age*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press, 2002.
- BERTRAMS, Kenneth, « Une inspiration tout en contrastes. Le New Deal et l'ancrage transnational des experts du planning, 1933-1943 », *Genèses*, n° 71, juin 2008, p. 64-83.
- BITSCH, Marie-Thérèse, *Histoire de la construction européenne*, Bruxelles, Complexe, 1996.
- , LOTH, Wilfried et POIDEVIN, Raymond, *Institutions européennes et identités européennes*, Bruxelles, Bruylant, 1998.
- et BOSSUAT, Gérard (dir.), *Europe unie et l'Afrique. De l'idée d'Eurafric à la convention de Lomé I*, Bruxelles, Bruylant, 2006.
- BLACK, Stanley W., *A Levite Among the Priests. Edward M. Bernstein and the Origins of the Bretton Woods System*, Boulder, Westview Press, 1991.
- BORDO, Michael D, « The Gold Standard, Bretton Woods and Other Monetary Regimes: A Historical Appraisal », *Federal Reserve Bank of Saint-Louis*, vol. 75, n° 2, mars-avril 1993, p. 123-199.

- , TAYLOR, Alan M. et WILLIAMSON, Jeffrey G., *Globalization in Historical Perspective*, Chicago, The University of Chicago Press, 2003.
- , GOLDIN, Claudia et WHITE, Eugene N. (dir.), *The Defining Moment. The Great Depression and the American Economy in the Twentieth Century*, Chicago, University of Chicago Press, 1998.
- BOSSUAT, Gérard, *Histoire de l'Union européenne. Fondations, élargissement et avenir*, Paris, Belin, 2009.
- BOZO, Frédéric, *La France et l'OTAN. De la Guerre froide au nouvel ordre européen*, Paris, Masson, 1991.
- BRANAA, Jean-Éric, *La Constitution américaine et les institutions*, Paris, Ellipses, 2003.
- BRANDS, Henry William, « Woodrow Wilson and the Irony of Fate », *Diplomatic History*, vol. 28, n° 4, septembre 2004, p. 503-512.
- BRAUDEL, Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècles*. Paris, Armand Colin, t. II, *Les Jeux de l'échange*, 1979, t. III, *Le Temps du monde*, 1986.
- , *Dynamique du capitalisme*, Paris, Arthaud, 1985.
- BRENDER, Anton et KESSLER, Véronique, « Les échanges courants mondiaux : quinze années de turbulences », *Économie internationale. Revue du CEPPII*, n° 82, 4^e trimestre 1987, p. 7-30.
- BRENNER, Michael (dir.), *Multilateralism and Western Strategy*, New York, St. Martin's Press, 1995.
- BRESSAND, Albert, « Nord-Sud : cessons d'attendre Godot », *Politique étrangère*, vol. 48, n° 1, 1983, p. 149-161.
- BROWN, William Adams Jr., *The United States and the Restoration of World Trade. An Analysis and Appraisal of the ITO Charter and the General Agreement on Tariffs and Trade*, Washington D.C., The Brookings Institution, 1950.
- BYERS, Michael et NOLTE, Georg (dir.), *United States Hegemony and the Foundations of International Law*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- CALABRE, Serge, *Filières nationales et marchés mondiaux de matières premières. Veille stratégique et prospective*, Paris, Economica, 1997.
- CALLEO, David P. et ROWLAND, Benjamin M., *America and the World Political Economy. Atlantic Dreams and National Realities*, Bloomington, Indiana University Press, 1973.
- CAMPS, Myriam, *European Unification in the Sixties*, London, McGraw-Hill, 1966.
- CARLIER, Claude et SOUTOU, Georges-Henri (dir.), *Comment faire la paix ?*, Paris, Economica, 2001.
- CAYET, Thomas, *Rationaliser le travail, organiser la production. Le Bureau international du travail et la modernisation économique de l'entre-deux-guerres*, Rennes, PUR, 2010.
- CHALMIN, Philippe, *Le Poivre et l'Or noir. L'extraordinaire épopée des matières premières*, Paris, François Bourin, 2007.

- COHEN, Antonin, « La Constitution européenne. Ordre politique, utopie juridique et Guerre froide », *Critique internationale*, n° 26, 2005/1, p. 119-131.
- COHEN, Samy, *La Résistance des États. Les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Paris, Éditions du Seuil, 2003.
- COLIN, Jean-Pierre, « Vers un nouvel ordre mondial ? », *Politique étrangère*, vol. 55, n° 4, 1990, p. 849-861.
- COLSON, Jean-Philippe, « Le "Groupe des 77" et le problème de l'unité des pays du Tiers-Monde », *Tiers-Monde*, vol. 13, n° 52, 1972, p. 813-830.
- CORBINEAU, Bernard, « Le dialogue euro-arabe, instance du nouvel ordre international (1973-1978) », *Revue française de science politique*, vol. 30, n° 3, 1980, p. 560-598.
- COX, Robert W. (dir.), *The New Realism. Perspectives on Multilateralism and World Order*, New York, St. Martin's Press, 1997.
- CRAVERI, Piero et VARSORI, Antonio (dir.), *L'Italia nelle costruzione europea. Un bilancio storico*, Milano, Franco Angelli, 2009.
- CRUZ, Julio Baquero et MONTERO, Carlos Closa (dir.), *European Integration from Rome to Berlin: 1957-2007. History, Law and Politics*, Brussels, Peter Lang, 2009.
- CURZON, Gérard, *Multilateral Commercial Diplomacy. An Examination of the Impact of the General Agreement on Tariffs and Trade on National Commercial Policies and Techniques*, London, M. Joseph, 1965.
- DABÈNE, Olivier, « L'intégration régionale en Amérique latine : le Mercosur », *Les Études du CERI*, n° 8, novembre 1995, p. 1-47.
- DA COSTA, Isabel, « Les origines de l'État-providence aux États-Unis et l'institutionnalisme de John Commons », contribution au colloque international « État et régulation sociale. Comment poser la cohérence de l'intervention publique ? » organisé par le Centre d'économie de la Sorbonne, équipe Matisse, Paris, 11-13 septembre 2006, <<http://matisse.univ-paris1.fr>>, p. 1-10.
- D'ALMEIDA-TOPOR, Hélène, *L'Afrique au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1993.
- DARWIN, Charles, *L'Origine des espèces*, Paris, Flammarion, 2009.
- DEBLOCK, Christian, « OMC : le déclin irréversible de la réciprocité et du multilatéralisme », *L'Économie politique*, vol. 1, n° 45, 2010, p. 35-54.
- et HAMEL, Bruno, « Bretton Woods et l'ordre économique international d'après-guerre », *Interventions économiques. Pour une alternative sociale*, n° 26, automne 1994-hiver 1995, p. 9-42.
- et TURCOTTE, Sylvain F. (dir.), *Suivre les États-Unis ou prendre une autre voie ? Diplomatie commerciale et dynamiques régionales au temps de la mondialisation*, Bruxelles, Bruylant, 2003.
- DECAUX, Emmanuel (dir.), *Les Nations unies et les Droits de l'homme. Enjeux et défis d'une réforme*, Paris, Pedone, 2006.
- DECORZANT, Yann, « Répondre à la demande sociale et à la demande du marché : les prémisses de la régulation économique dans les années 20 », *Les Cahiers IRICE*, n° 2, 2008/2, p. 107-126.

- , « La Société des Nations et l'apparition d'un nouveau réseau d'expertise économique et financière (1914-1923) », *Critique internationale*, n° 52, 2011/3, p. 35-50.
- DEIBEL, Terry L., *Le Secrétariat de la Société des Nations et l'internationalisme américain, 1919-1924*, Genève, Centre européen de la Dotation Carnegie pour la paix internationale, 1972.
- DELMAS-MARTY, Mireille, *Le Relatif et l'Universel*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « La couleur des idées », 2004.
- DESTA, Melaku Geboye, *The Law of International Trade in Agricultural products. From GATT 1947 to WTO Agreement on Agriculture*, New York, Kluwer Law International, 2002.
- DEVIN, Guillaume, « Les États-Unis et l'avenir du multilatéralisme », *Cultures et conflits*, vol. 3, n° 51, 2000, p. 157-174.
- DOCKÈS, Pierre, *Le Sucre et les larmes. Bref essai d'histoire et de mondialisation*, Paris, Descartes et Cie, 2009.
- DOSTALER, Gilles, *Le Libéralisme de Hayek*, Paris, La Découverte, 2001.
- DUMOULIN, Michel, European Commission et al. (dir.), *The European Commission 1958-1972. History and Memories*, Luxemburg, Office for Official Publications of the European Communities, 2007.
- DUPUY, René-Jean (dir.), *Le Nouvel Ordre économique international. Aspects commerciaux, technologiques et culturels*, The Hague/Boston/London, Martinus Nijhoff Publishers, 1981.
- DU RÉAU, Élisabeth, *L'Ordre mondial de Versailles à San Francisco, juin 1919-juin 1945*, Paris, PUF, 2007.
- DUROSELLE Jean-Baptiste, *Tout Empire périra. Une vision théorique des relations internationales*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982.
- et KASPI, André, *Histoire des relations internationales de 1919 à nos jours*, Paris, Armand Colin, t. I, 2000, t. II, 2009.
- ECK, Jean-François, *Le Commerce Mondial des produits agricoles au XX^e siècle*, Paris, Eyrolles, 1992.
- ECKES, Alfred E. Jr. et ZEILER, Thomas, *Globalization and the American Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- EICHENGREEN, Barry, *Globalizing Capital. A History of the International Monetary System*, Princeton, Princeton University Press, 1996.
- , *The European Economy since 1945. Coordinated Capitalism and Beyond*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2007.
- , et KENEN, Peter B., « L'Organisation de l'économie internationale depuis Bretton Woods : un panorama », *Économie internationale. Revue du CEPII*, n° 59, 3^e trimestre 1994, p. 11-54.
- ÉLIAS, Norbert, *The Civilizing Process. The History of Manners and State Formation and Civilization [1971]*, Oxford/Cambridge, Blackwell, 2000.

- « Les entreprises face à la mondialisation des marchés », *Les Notes bleues de Bercy*, n° 118, 1^{er} septembre 1997.
- « État et politique économique », n° 3 de *L'Année de la régulation. Économie, institutions, pouvoirs*, 1999.
- ETEMAD, Bouda, « Commerce international des céréales au XX^e siècle et mondialisation », *Économies et société*, vol. 12, n° 27, 2000, p. 163-182.
- EVANS, John W., *The Kennedy Round in American Trade Policy. The Twilight of the GATT?*, Cambridge, Harvard University Press, 1971.
- FABRY, Véronique, « L'Outre-mer dans les enjeux régionaux », *Pouvoirs*, vol. 2, n° 113, 2005, p. 137-151.
- FEIERTAG, Olivier, « Réguler la mondialisation : Albert Thomas, les débuts du BIT et la crise économique mondiale de 1920-1923 », *Les Cahiers IRICE*, n° 2, 2008/2, p. 127-155.
- FENNEL, Rosemary, *The Common Agricultural Policy. Continuity and Change*, Oxford, Clarendon Press, 1997.
- FERGUSON, Niall, MAIER, Charles S., MANELA, Erez et SARGENT, Daniel J. (dir.), *The Shock of the Global. The 1970s in Perspective*, Cambridge, Harvard University Press, 2010.
- FINLAY, Ronald et O'ROURKE, Kevin, *Power and Plenty. Trade, War and the World economy in the Second Millennium*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2007.
- FIORITOS, Orfeo, « Historical Institutionalism in International Relations », *International Organization*, vol. 65, n° 2, printemps 2011, p. 367-399.
- FLAESCH-MOUGIN, Catherine et LEBULLENGER, Joël (dir.), *Regards croisés sur les intégrations régionales : Europe, Amériques, Afrique*, Bruxelles, Bruylant, 2010.
- FLORY, Thiébaud, *Le GATT. Droit international et commerce mondial*, Paris, LGDJ, 1968.
- FOLHEN, Claude, HEFFER, Jean et WEIL, François, *Le Canada et les États-Unis depuis 1770*, Paris, PUF, coll. « Clio », 1997.
- FOUCHER, Michel et ORCIER, Pascal (cartographe), *La Bataille des cartes*, Paris, François Bourin, 2010.
- FOUCOU, Philippe, *La Prééminence du dollar sans le système monétaire international*, Chambourcy, Jasson-Taboureau, 1974.
- FOUQUIN, Michel et GAULIER, Guillaume, « Ouverture, concurrence et multilatéralisme », *La Lettre du CEPII*, n° 184, novembre 1999, p. 1-4.
- FOURASTIÉ, Jean, *Les Trente Glorieuses*, Paris, Fayard, 1979.
- FRIEDEN, Jeffrey A., « Invested interests: The politics of national economic policies in a world of global finance », *International Organization*, vol. 45, n° 4, automne 1991, p. 425-451.
- FRISON-ROCHE, Marie-Anne, *Droit et marché*, Paris, Sirey, 1995.

- GADDIS, John L., *We Now Know. Rethinking Cold War History*, Oxford, Clarendon Press, 1997.
- GAFFARD, Jean-Luc et PUNZO, Lionello F., « Introduction », *Revue économique*, vol. 46, n° 6, « L'économie hors de l'équilibre », dir. Jean-Luc Gaffard et Lionello F. Punzo, novembre 1995, p. 1383-1389.
- GALBRAITH, John K., *La Crise économique de 1929*, Paris, Payot, coll. « Petite bibliothèque », 1988.
- GARDNER, Richard, *Sterling-Dollar Diplomacy. Anglo-American Collaboration in the Reconstruction of Multilateral Trade*, Oxford, Clarendon Press, 1956.
- GAUVIGNAUD-FONTAINE, Geneviève, *Considérations économiques chrétiennes de saint Paul aux temps actuels*, Paris, Bibliothèque de l'Histoire, 2009.
- GEIGER, Till et KENNEDY, Dennis (dir.), *Regional Trade Blocs, Multilateralism and the GATT. Complementary Paths to Free Trade?*, London, Pinter, 1996.
- GERBET, Pierre, *La Construction de l'Europe*, Paris, Imprimerie nationale, 1983.
- , MOUTON, Marie-Renée et GHÉBALI, Victor-Yves, *Le Rêve d'un ordre mondial de la SDN à l'ONU*, Paris, Imprimerie nationale, 1996.
- GEYER, Michael et BRIGHT, Richard, « World history in the Global Age », *The American Historical Review*, vol. 100, n° 4, octobre 1995, p. 1034-1060.
- GILPIN, Robert, *The Political Economy of International Relations*, Princeton, Princeton University Press, 1987.
- GIRAUD, Pierre-Noël, *La Mondialisation. Émergences et fragmentation*, Auxerre, Sciences humaines, 2008.
- GLENDON, Mary Ann, *A World Made New. Eleanor Roosevelt and the Universal Declaration of Human Rights*, New York, Random House, 2001.
- GONIDEC, Pierre-François, *Les Organisations internationales africaines. Étude comparative*, Paris, L'Harmattan, 1987.
- GRATALOUP, Christian, *Géohistoire de la mondialisation. Le temps long du monde*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2007.
- GRAZ, Jean-Christophe, *Aux sources de l'OMC. La Charte de La Havane, 1941-1950*, Genève, Droz, 1999.
- GREENSTEIN, Rosalind et FRANK, Robert (dir.), *Gouvernance et identités en Europe*, Bruxelles, Bruylant, 2004.
- GREWE, Wilhelm, *The Epochs of International Law*, Berlin/New York, Walter de Gruyter, 2000.
- GRIFFITHS, Richard T., *À la découverte de l'OECE*, Paris, OCDE, 1997.
- GRUZINSKI, Serge, *La Pensée métisse*, Paris, Fayard, 1999.
- , *Les Quatre Parties du monde. Histoire d'une mondialisation*, Paris, La Martinière, 2004.

- GUÉRY, Alain, « Propriété, droit et institution dans l'institutionnalisme américain », *Cahiers d'économie politique*, n° 40-41, « Lectures de John R. Commons », 2001/2-3, p. 9-38.
- GUESNERIE, Roger, *L'Économie de marché*, Paris, Flammarion, 1996.
- GUITARD, Odette, *Bandung et le réveil des peuples colonisés*, Paris, PUF, 1976.
- HAFTENDORN, Helga, SOUTOU, Georges-Henri, SZABO, Stephen F. et WELLS, Samuel F. Jr (dir.), *The Strategic Triangle. France, Germany and the United States in the Shaping of the New Europe*, Baltimore/Washington D.C., The John Hopkins University Press/ Woodrow Wilson Center Press, 2006.
- HALPÉRIN, Jean-Louis, *Profils des mondialisations du droit*, Paris, Dalloz, 2009.
- HANHIMÄKI, Jussi M., « Global Visions and Parochial Politics: The Present Dilemma of the American Century », *Diplomatic History*, vol. 27, n° 4, septembre 2003, p. 423-447.
- HATAWAY, Dale E., *Agriculture and the GATT. Rewriting the Rules*, Washington D.C., Institute for International Economics, 1987.
- HAWKINS, Stephen, *Une brève histoire du temps. Du Big Bang aux trous noirs*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1989.
- HEFFER, Jean, *La Grande Dépression. Les États-Unis en crise (1929-1933)*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 1991.
- HETTENE, Björn et al. (dir.), *Development Options in Europe*, Gothenburg, Gothenburg University, 1988.
- HEYDE, Veronika, « Discussions américaines concernant l'Europe de l'après-guerre (1940-1944) », *Les Cahiers IRICE*, n° 1, 2008, p. 49-62.
- HODGSON, Geoffrey M., « What is the Essence of Institutional Economics », *Journal of Economic Issues*, vol. 34, n° 2, juin 2000, p. 317-329.
- , « Darwinism and Institutional Economics », *Journal of Economic Issues*, vol. 37, n° 1, mars 2003, p. 85-97.
- , « John R. Commons and the Foundations of Institutional Economics », *Journal of Economic Issues*, vol. 37, n° 3, septembre 2003, p. 317-329.
- HOFFMAN, Stanley, *Le Dilemme américain. Suprématie ou ordre mondial*, Paris, Economica, 1982.
- HOGAN, Michael J., « "The Next Big Thing": The Future of Diplomatic History in a Global Age », *Diplomatic History*, vol. 28, n° 1, janvier 2004, p. 1-21.
- HOLLY, Daniel, *Les Nations unies et la mondialisation. Pour une économie politique des organisations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- HUDEEC, Robert E., *The GATT Legal System and World Trade Diplomacy*, New York/ Washington/London, Praeger Publishers, 1975.
- HUECK, Ingo J., « The Discipline of the History of International Law: New Trends and Methods on the History of International Law », *Journal of the History of International Law*, vol. 3, n° 2, 2001, p. 267-285.

- HUGON, Philippe (dir.), *Les Économies en développement à l'heure de la régionalisation*, Paris, Karthala, 2003.
- HULL, Cordell, *Peace and War. United States Foreign Policy, 1931-1941*, Washington D.C., Department of State (publication n° 1853), 1943.
- , *The Memoirs of Cordell Hull*, New York, Macmillan Company, 1948, 2 vol.
- IKENBERRY, G. John, *After Victory. Institutions, Strategic Restraint, and the Rebuilding of Order after Major Wars*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2001.
- IRIYE, Akira, *Global Community. The Role of International Organizations in the Making of the Contemporary World*, Berkeley, University of California Press, 2002.
- ISLA, Anne, « Pour une économie institutionnelle et organisationnelle du droit : la gouvernance dans l'Union européenne », *Droit et société*, n° 54, 2003/2, p. 353-375.
- JABKO, Nicolas, *L'Europe par le marché. Histoire d'une stratégie impossible*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- JACKSON, John H., *The World Trading System. Law and Policy of International Economic Relations*, London, MIT Press, 1998.
- JAMES, Harold, *The Roman Predicament. How the Rules of International Order create the Politics of Empire*, Princeton, Princeton University Press, 2008.
- , *International Monetary Cooperation since Bretton Woods*, Princeton, Princeton University Press, 1996.
- JOLY, Marc, *Le Mythe Jean Monnet. Contribution à une sociologie historique de la construction européenne*, Paris, Éditions du CNRS, 2007.
- KAPLAN, Amy et PEASE, Donald E. (dir.), *Cultures of United States Imperialism*, Durham, Duke University Press, 1993.
- KASPI, André, *Franklin Roosevelt*, Paris, Fayard, 2009.
- KAZANCIGIL, Ali, *La Gouvernance : pour ou contre le politique ?*, Paris, Armand Colin, 2010.
- KÉBADJIAN, Gérard, *Les Théories de l'économie politique internationale*, Paris, Éditions du Seuil, 1999.
- KENEN, Peter B., *Financing Adjustment and the International Monetary Fund*, Washington D.C., The Brookings Institution, 1986.
- KENNEDY, Ross A., « Woodrow Wilson, World War I, and an American Conception of National Security », *Diplomatic History*, vol. 25, n° 1, hiver 2001, p. 1-31.
- KEOHANE, Robert O., *International Institutions and State Power. Essays in International Relations Theory*, Boulder/San Francisco/London, Westview Press, 1989.
- , « Multilateralism: an agenda for research », *International Journal*, vol. 45, n° 4, automne 1990, p. 731-764.
- KEYNES, John Maynard, *Essai sur la monnaie et l'économie*, Paris, Payot, 1971.
- KIM, Cae One, *La CEE dans les relations commerciales internationales*, Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles, 1971.
- KINDLEBERGER, Charles, *La Grande Crise mondiale, 1929-1939*, Paris, Economica, 1988.

- KOSKENNIEMI, Martti, *From Apology to Utopia. The Structure of International Law Agreement*, Helsinki, Lakimiersliiton Kustannus, 1989.
- , *La Politique du droit international*, Paris, Pedone, 2007.
- KOTT, Sandrine, « Une “communauté épistémique” du social ? Experts de l’OIT et internationalisation des politiques sociales dans l’entre-deux-guerres », *Genèses*, n° 71, « Actions sociales transnationales », dir. Sandrine Kott et Kenneth Bertrams, juin 2008, p. 26-46.
- , « Par-delà la Guerre froide : les organisations internationales et les circulations Est-Ouest (1947-1973), *Vingtième Siècle. Revue d’histoire*, n° 109, « Le bloc de l’Est en question », dir. Justine Faure et Sandrine Kott, 2011/1, p. 143-154.
- KRUGMAN, Paul R., *La Mondialisation n’est pas coupable. Vertus et limites du libre-échange*, Paris, La Découverte, 2000.
- KUEHL, Warren F. et DUNN, Lynne K., *Keeping the Covenant. American Internationalists and the League of Nations, 1920-1939*, Kent, The Kent State University Press, 1997.
- LABBE, Marie-Hélène (dir.), *De l’arme économique*, Paris, Fondation pour les études de défense nationale, 1987.
- LAFAY, Gérard, « La compétitivité européenne face au durcissement de la concurrence internationale », *Revue économique*, vol. 46, n° 3, mai 1995, p. 679-689.
- LAGADEC, Olivier, *Le FMI dans tous ses États*, Paris, Hatier, 1993.
- LAGRANGE, Evelyne, *La Représentation institutionnelle dans l’ordre international. Une contribution à la théorie morale des organisations internationales*, The Hague/London/ New York, Kluwer Law International, 2002.
- LAÏDI, Zaki, *Géopolitique du sens*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998.
- LATREILLE, Thierry, « Les programmes de stabilité en Europe », *La Lettre de l’OFCE*, Paris, n° 214, 25 janvier 2002, p. 1-4.
- LAUGHLAND, John, *Le Tribunal pénal international, gardien du nouvel ordre mondial*, Paris, François-Xavier de Guibert, 2003.
- LAURENS, Henry, *L’Empire et ses ennemis. La question impériale dans l’histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 2009.
- LEBEN, Charles, « Un nouveau bilan des théories et réalités du droit international : le cours général de Pierre-Marie Dupuy (RCADI, t. 297, 2002) », *Revue générale de droit international public*, vol. 109, n° 1, 2005, p. 75-100.
- LEBOUTTE, René, *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, Bruxelles, Peter Lang, 2008.
- LEFFLER, Melvyn, *A Preponderance of Power, National Security. The Truman Administration and the Cold War*, Stanford, Stanford University Press, 1992.
- , « 9/11 and American Foreign Policy », *Diplomatic History*, vol. 29, n° 3, juin 2005, p. 395-413.
- LEGRO, Jeffrey W., « Whence American Internationalism », *International Organization*, vol. 54, n° 2, printemps 2000, p. 253-289.

- LEMESLE, Raymond-Marin, *La Convention de Lomé : principaux objectifs et exemples d'actions, 1975-1995. 20^e anniversaire de la coopération Union européenne-États ACP*, Paris, CHEAM, 1995.
- LENAIN, Patrick, *Le FMI*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2004.
- LETTERON, Roseline, « L'universalité des droits de l'homme : apparences et réalités, l'idéologie des droits de l'homme en France et aux États-Unis », *AFRI*, Centre Thucydide, 2001, <<http://www.afri-ct.org>>.
- LOCHAK, Danièle, *Les Droits de l'homme*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2002.
- LORTIE, Pierre, *Economic Integration and the Law of GATT*, New York, Praeger Publishers, 1975.
- LOTH, Wilfried, *Experiencing Europe. 50 Years of European Construction, 1957-2007*, Baden-Baden, Nomos, 2009.
- LUDLOW, Piers, *Dealing with Britain. The Six and the First UK Application to the EEC*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- LUNDESTAD, Geir, «*Empire*» by *Integration*, Oxford/New York, Oxford University Press, 1998.
- MACMILLAN, Margaret, *Les Artisans de la paix. Comment Lloyd George, Clémenceau et Wilson ont redessiné la carte du monde*, Paris, JC Lattès, 2006.
- MAIER, Charles S., *In search of stability. Explorations in Historical Political Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.
- , *Among Empires. American Ascendancy and its Predecessors*, Cambridge, Harvard University Press, 2006.
- MANIGAT, Mirlande, « Les pays du Tiers-Monde et la réforme du système monétaire international », *Revue française de science politique*, vol. 24, n° 3, 1974, p. 500-525.
- MANNHEIM, Karl, *Idéologie et Utopie*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2006.
- MARCHISIO, Sergio et DI BLASE, Antoinetta, *L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)*, Genève, Georg, 1986.
- MARJOLIN, Robert, *Le Travail d'une vie. Mémoires 1911-1986*, Paris, Robert Laffont, 1986.
- MATHIEU, Catherine et STERDYNIK, Henri, « Vers un nouveau Bretton Woods », *La Lettre de l'OFCE*, n° 303, 5 décembre 2008.
- MATOUK, Jean, *Mondialisation, Altermondialisation*, Toulouse, Éditions Milan, coll. « Les essentiels », 2005.
- MATUSOW, Allen J., « Feature Review, Richard Nixon and the Failed War Against the Trading World », *Diplomatic History*, vol. 27, n° 5, novembre 2003, p. 767-772.
- MAURICE, Bertrand, *L'ONU*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2003.
- MAYER, Pierre, *La Métamorphose. Essai sur le bilatéralisme et le multilatéralisme*, Paris, Economica, coll. « IFRI », 1983.

- McKEOWN, Timothy, « How U.S. Decision-Makers Assessed their Control of Multilateral Organizations, 1957-1982 », *International Organization*, vol. 4, n° 3, 2009, p. 269-291.
- MEDEIROS, Marcelo de A., *La Genèse du MERCOSUR*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- MELANDRI Pierre, *La Politique extérieure des États-Unis de 1945 à nos jours*, Paris, PUF, 1982.
- et VAÏSSE, Justin, *L'Empire du milieu. Les États-Unis et le monde depuis la fin de la Guerre froide*, Paris, Odile Jacob, 2001.
- et RICARD, Serge (dir.), *Les États-Unis entre uni- et multilatéralisme : de Woodrow Wilson à George W. Bush*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- MELCHIONNI, Maria Grazia, *La Genèse des Traités de Rome*, Paris, Economica, 2007.
- MILHAUD, Edgar, *L'Organisation économique de la paix*, Paris, Hachette/Académie du droit international, 1928.
- MILHAUPT, Curtis J. et PISTOR, Katharina, *Law and Capitalism. What Corporate Crises reveal about Legal Systems and Economic Development around the World*, Chicago, The University of Chicago Press, 2010.
- MILWARD, Alan, *The Reconstruction of Western Europe, 1945-1951*, London, Methuen and Co, 1984.
- , *The European Rescue of the Nation-State*, London, Routledge, 1992.
- , *Politics and Economics in the History of the European Union*, London/New York, Routledge, 2005.
- MORAVCSIK, Andrew, « Général De Gaulle between Grain and Grandeur: the Political Economy of French EC, 1958-1970 », *Journal of Cold War Studies*, vol. 2, n° 2, printemps 2000, p 3-43.
- MOREAU-DEFARGES, Philippe, *L'Ordre mondial*, Paris, Armand Colin, 2003.
- , « Le multilatéralisme et la fin de l'Histoire », *Politique étrangère*, n° 3, 2004, p. 575-585.
- , « Questions mondiales : retour du multilatéralisme ou retour des nations ? », dans Thierry de Montbrial et Philippe Moreau-Defarges, *RAMSES 2008*, Paris, Dunod, 2007, p. 37-43.
- MORELL, James, *The Future of the Dollar and the World Reserve System*, London, Butterworths, 1981.
- MORIN, Edgar, *La Voie. Pour l'avenir de l'humanité*, Paris, Fayard, 2011.
- MOUTON, Claude et CHALMIN, Pierre, *Matières premières et échanges internationaux*, Paris, Economica, 1983.
- NALLET, Henri et VÉDRINE, Hubert (avec la collaboration de Patrick Lefas, Denis Terfen et Sébastien Turcat), « Multilatéralisme : une réforme possible », *Les Notes de la fondation Jean-Jaurès*, n° 43, septembre 2004.
- NAY, Olivier et PETITEVILLE, Frank (dir.), « Le changement dans les organisations internationales », n° 52 de *Critique internationale*, 2011/3.

- NEHMÉ, Claude, *Le GATT et les grands accords commerciaux mondiaux*, Paris, Éditions d'Organisation, 1994.
- NEHRING, Holger, « "Westernization": A New Paradigm for Interpreting West European History in a Cold War Context », *Cold War History*, vol. 4, n° 2, janvier 2004, p. 175-191.
- NINKOVICH, Frank A., *The Wilsonian Century. US Foreign Policy since 1900*, Chicago, The University of Chicago Press, 1999.
- , *Global Dawn. The Cultural Foundations of American Internationalism, 1865-1890*, Cambridge, Harvard University Press, 2009.
- NOËL, Gilbert, « La Politique agricole commune (PAC). Rupture et continuité dans l'histoire de l'Europe rurale », *Histoire et sociétés rurales*, n° 8, 2nd semestre 1997, p. 121-145.
- NORTH, Douglas, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
- NYE, Joseph Jr., *Bound to Lead. The Changing Nature of American Power*, New York, Basic Books, 1991.
- O'BRIEN, Robert et WILLIAMS, Marc, *Global Political Economy. Evolution and Dynamics*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007.
- ODELL, John S., *US International Monetary Policy. Markets, Power and Ideas as Sources of Change*, Princeton, Princeton University Press, 1982.
- O'ROURKE, Kevin H. et WILLIAMSON, Jeffrey G., « When did Globalization Begin? », *European Review of Economic History*, vol. 6, n° 1, 2002, p. 23-50.
- PAINTER, David S. et LEFFLER, Melvyn P. (dir.), *Origins of the Cold War. An International History*, London, Routledge, 1994.
- PATRICK, Stewart, *Best Laid Plans. The Origins of American Multilateralism and the Dawn of the Cold War*, Boulder, Rowman & Littlefield Publishers, 2008.
- PERRON, Régine, *Le Marché du charbon, un enjeu entre les Europe et les États-Unis de 1945 à 1958*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996.
- , *The Stability of Europe. The Common Market: Towards European Integration of Industrial and Financial Markets? (1958-1968)*, Paris, PUPS, 2004.
- et THIEMEYER, Guido (dir.), *Multilateralism and the « Trente Glorieuses ». The Influence of the Institutions in Economic Growth*, Neuchâtel, Alphil, 2011.
- PETITEVILLE, Franck, « L'hégémonie est-elle soluble dans le multilatéralisme ? Le cas de l'OMC », *Critique internationale*, n° 22, 2004/1, p. 63-76.
- PIETTRE, André, *Monnaie et économie internationale du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Cujas, 1971.
- POUGHON, Jean-Michel, *Histoire doctrinale de l'échange*, Paris, LGDJ, 1987.
- PRATT, Julius W., *Cordell Hull: 1933-1944*, New York, Cooper Square, 1964, vol. 1 et 2.

- PREEG, Ernest H., *The American Challenge in World Trade. U.S. Interests in the GATT Multilateral Trading System*, Washington D.C., Center for Strategic and International Studies, 1989.
- RAINELLI, Michel, *L'Organisation mondiale du commerce*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1996.
- RAUSTIALA, Kal, « Rethinking the Sovereignty Debate in International Economic Law », *Journal of International Economic Law*, vol. 6, n° 4, 2003, p. 841-878.
- REMICHE, Bernard et RUIZ-FABRI, Hélène, *Le Commerce international entre bi- et multilatéralisme*, Bruxelles, Larcier, 2010.
- RENOUVIN, Pierre et DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1964.
- RICŒUR, Paul, *L'Idéologie et l'Utopie*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points Essais », 1997.
- RUGGIE, John G., « International Regimes, Transactions, and Change: Embedded Liberalism in the Postwar Economic Order », *International Organization*, vol. 36, n° 2, printemps 1982, p. 379-415.
- , *Multilateralism Matters. The Theory and Praxis of an Institutional Form*, New York, Columbia University Press, 1993.
- , *Winning the Peace. America and World Order in the New Era*, New York, Columbia University Press, 1996.
- , *Constructing the World Polity. Essays on International Institutionalization*, London, Routledge, 1998.
- RUTHERFORD, Malcolm et SAMUELS, Warren J. (dir.), *Classics in Institutional Economics. The Founders: 1890-1945*, London, Pickering and Chatto, 1997, vol. 1.
- , « Institutionalism between the Wars », *Journal of Economic Issues*, vol. 34, n° 2, juin 2000, p. 291-303.
- SACRISTE, Guillaume et VAUCHEZ, Antoine, « Les "bons offices" du droit international : la constitution d'une autorité non politique dans le concert diplomatique des années 1920 », *Critique internationale*, n° 26, 2005/1, p. 101-117.
- SAPIR, Jacques, *Le Nouveau XXI^e siècle. Du siècle « américain » au retour des nations*, Paris, Éditions du Seuil, 2008.
- SCHIAVONE, Aldo, *Ius. L'invention du droit en Occident*, Paris, Belin, coll. « L'Antiquité au présent », 2009.
- SCHLESINGER, Arthur C., *Act of Creation. The Founding of the United Nations. A Study of Superpowers, Secret Agents, Wartime Allies and Enemies and their Quest for a Peaceful World*, Boulder, Westview Press, 2003.
- SCHOTT, Jeffrey J., « United States Policies toward the GATT: Past, Present, Prospective », dans Rode Reinhard (dir.), *GATT and Conflict Management*, Boulder, Westview Press, 1990.
- SCHIRMANN, Sylvain, *Crise, coopération économique et financière entre États européens, 1929-1933*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2000.

- SIROËN Jean-Marc, *La Régionalisation de l'économie mondiale*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2004.
- , « L'OMC face à la crise des négociations multilatérales », *Les Études du CERI*, n° 160, 2009.
- SMITH, Tony, « New Bottles for New Wine: A Pericentric Framework for the Study of the Cold War », *Diplomatic History*, vol. 24, n° 4, automne 2000, p. 567-591.
- SMOUTS, Marie-Claude, *Les Organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 1995.
- , « L'organisation internationale, rose des vents dans l'espace cardinal », *Revue française de science politique*, vol. 36, n° 6, 1986, p. 752-766.
- La Société des Nations : rétrospective / The League of Nations in Retrospect*, Berlin, Walter de Gruyter, 1983.
- SOULÉ-KOHNDOU, Folashadé Ayodélé, *Puissances émergentes et multilatéralisme : le cas de l'Afrique du Sud (1999-2008). Analyse d'une stratégie d'une puissance émergente*, Paris, L'Harmattan, 2010.
- SOUTOU, Georges-Henri, *La Guerre de cinquante ans. Les relations Est-Ouest, 1943-1990*, Paris, Fayard, 2001.
- et DU BOIS, Pierre (dir.), *Relations internationales*, n° 123, « Les mondialisations I », 2005/3, et n° 124, « Les mondialisations II », 2005/4.
- SPITAELS, Guy, *Chroniques impies. Défaillances du multilatéralisme et retour des grands États*, Bruxelles, Luc Pire, 2009.
- STEWART, Terence P. (dir.), *The GATT, Uruguay Round, a Negotiating History*, Deventer/ Boston, Kluwer Law/Taxation Publishers, 1993, vol. 1.
- STOKMAN, Frans N., *Roll Calls and Sponsorship. A Methodological Analysis of Third World Group Formation in the United Nations*, Leyden, A. W. Stijhoff, 1977.
- STRANGE, Susan, *The Retreat of the State. The Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- SUPIOT, Alain, *Homo juridicus. Essai sur la fonction anthropologique du droit*, Paris, Éditions du Seuil, 2005.
- , *L'Esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total*, Paris, Éditions du Seuil, 2010.
- TAGLIONI, François, « La coopération régionale dans l'Océanie insulaire : des processus polymorphes », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 225, janvier-mars 2004, p. 53-74.
- TORRE-SCHAUB, Marthe, *Essai sur la construction juridique de la catégorie de marché*, Paris, LGDJ, 2002.
- TOUSCOZ, Jean, « La coopération internationale et les matières premières exportées par les pays du Tiers-Monde : les conditions d'un échange égal », *Tiers-Monde*, vol. 17, n° 66, 1976, p. 539-560.
- TRAZ, Robert de, *L'Esprit de Genève, 1884-1951*, Paris, L'Âge d'homme, 1995.
- URBAN, André, *Les États-Unis face au Tiers-Monde à l'ONU de 1953 à 1960*, Paris, L'Harmattan, 2005.

- VAN DER WEE, Herman, *Histoire économique mondiale, 1945-1990*, Louvain-la-Neuve, Academia Duculot, 1990.
- VARSORI, ANTONIO, *Alle origini del presente. L'Europa occidentale nella crisi degli anni Settanta*, Milano, Franco Angeli, 2007.
- VAUGHAN-WHITEHEAD, Daniel, *EU Enlargement Versus Social Europe. The Uncertain Future of the European Social Model*, Cheltenham, Edward Elgar, 2003.
- VÉDRINE, Hubert, *Le Temps des chimères, 2003-2009*, Paris, Fayard, 2009.
- VENTURA, Deisy, *Les Asymétries entre le Mercosur et l'Union européenne. Les enjeux d'une association interrégionale*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- WALL, Irwin M., « Les accords Blum-Byrnes. La modernisation de la France et la Guerre froide », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 13, n° 1, 1987, p. 45-62.
- WALLERSTEIN, Immanuel, *The Modern World-System*, t. I, *Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-Economy in the Sixteenth Century*, New York/London, Academic Press, 1974 ; t. II, *Mercantilism and the Consolidation of the European World-Economy, 1600-1750*, New York, Academic Press, 1981 ; t. III, *The Second Era of Great Expansion of the Capitalist World-Economy, 1730-1840s*, San Diego, Academic Press, 1989.
- , *L'Universalisme européen. De la colonisation au droit d'ingérence*, Paris, Demopolis, 2008.
- WARNIER, Jean-Pierre, *La Mondialisation de la culture*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1999.
- WERNER, Michael et ZIMMERMANN, Bénédicte, « Penser l'histoire croisée, entre empirie et réflexivité », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 58, n° 1, janvier-février 2003, p. 7-36.
- WESTAD, Odd Arne, « The New International History of the Cold War. Three (Possible) paradigms », *Diplomatic History*, vol. 24, n° 4, automne 2000, p. 551-565.
- , *The Global Cold War. Third World Interventions and the Making of Our Times*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.
- WILLIAMS, Marc, *Third World Cooperation. The Group of 77 in UNCTAD*, London/ New York, Pinter Publishers/St. Martin's Press, 1991.
- WILLIAMS, Raymond, *Culture et matérialisme*, Paris/Luxembourg, Les Prairies Ordinaires/Lux, 2009.
- WILKINSON, Rorden, *Multilateralism and the World Trade Organization. The Architecture and Extension of International Trade Regulation*, London/New York, Routledge, 2000.
- WINAND, Pascaline et PHILIPPART, Eric (dir.), *Ever closer partnership. Policy-making in US-EU Relations*, Bruxelles, Peter Lang, 2001.
- ZAPPALÀ, Salvatore, *La Justice pénale internationale*, Paris, Montchrestien, Paris, 2007.
- ZORGBIBE, Charles, *Wilson. Un croisé à la Maison Blanche*, Paris, PUF, 1998.

INDEX DES NOMS PROPRES

- A** _____
- Allende, Salvador 262
- Arias, Óscar 273
- B** _____
- Bismarck, Otto von 118
- Brandt, Willy 230
- Bush, Georges Walker 16, 187, 200, 271, 303, 312
- C** _____
- Cassin, René 180-181
- Castro, Fidel 249, 261-262
- Cervantes Saavedra, Miguel de 112
- Chang Peng, Chung 180
- Churchill, Winston 58, 62-63, 65-66, 121, 131, 321
- D** _____
- Darwin, Charles 116-117
- Delors, Jacques 231
- E** _____
- Eisenhower, Dwight David 13-14, 34, 175, 213, 301, 303
- Érasme 111
- F** _____
- Fourastié, Jean 89, 215
- Friedman, Milton 80, 93, 98, 160, 166
- G** _____
- Gaulle, Charles de 207, 222
- Giscard d'Estaing, Valéry 172, 230
- H** _____
- Hayek, Friedrich August von 93, 98
- Hitler, Adolf 59, 62-64, 86, 160, 292
- Hobbes, Thomas 111, 302
- Houphouët-Boigny, Félix 249
- Hull, Cordell 33, 41-42, 48, 50, 53-67, 71-72, 74, 80, 84, 98, 119, 121, 123-124, 130, 163, 289, 291, 300, 326
- Humphrey, John 180
- J** _____
- Johnson, Lyndon Baines 13
- K** _____
- Kennedy, John Fitzgerald 13, 18, 34, 43, 45, 47, 73, 150, 203, 220-222, 255, 260, 300, 305
- Keynes, John Maynard 52-53, 60, 83, 85, 87, 90, 93, 119-121, 123, 160-162, 291, 293, 312, 326
- L** _____
- Lénine (Vladimir Illitch Ouliannov, dit) 289
- Locke, John 111, 290
- Lorenzetti, Ambrosio 112
- M** _____
- Malik, Charles 180
- Mannheim, Karl 292
- Mao, Zedong 241, 251
- Marjolin, Robert 214, 219
- Marx, Karl 108, 295
- Messersmith, George S. 59
- Mill, John Stuart 113-115
- Minh, Ho Chi 251
- Monnet, Jean 34, 204, 210-211, 214, 216, 219

- Montesquieu, Charles-Louis de Secondat 110, 113, 287, 290-291, 294, 302
- More, Thomas 112
- Mussolini, Benito 47, 52, 159
- N** _____
- Nehru, Jawaharlal 248, 305
- Nixon, Richard 166-167, 256, 265, 267, 300, 305
- N'Krumah, Kwame 278
- O** _____
- Obama, Barack 16-17, 45, 175, 300
- P** _____
- Pasvolsky, Leo 59, 130
- Pompidou, Georges 34, 151, 230, 305
- R** _____
- Reagan, Ronald 92, 95-96, 168, 187, 189, 267-268, 301
- Ricardo, David 61
- Ricœur, Paul 288, 298
- Roosevelt, Eleanor 180, 182
- Roosevelt, Franklin Delano 33, 41, 50, 55-68, 86-87, 119, 121, 123, 130-131, 142, 145, 163, 182, 289, 291-292, 300, 310, 326
- Rousseau, Jean-Jacques 110-111, 302
- S** _____
- Say, Jean-Baptiste 113-114, 116
- Schmidt, Helmut 230
- Schumpeter, Joseph 295
- Scott, Brown James 49
- Senghor, Léopold Sédar 245, 249
- Sismondi, Jean-Charles 101, 113, 115
- Staline, Joseph 46, 63, 131-132, 134, 206, 241, 291
- T** _____
- Thatcher, Margaret 92, 227
- Tito (Josip Broz, dit) 248
- Truman, Harry S. 34, 73, 130, 145, 199-200
- V** _____
- Veblen, Thomas 115
- W** _____
- Washington, George 34, 42, 47, 65, 131, 141, 143, 146, 149, 152, 164, 170, 174, 205-207, 211, 221, 240, 253
- Weber, Max 298
- Welles, Summer 59, 65-66, 130
- White, Harry D. 160-161
- Wilson, Woodrow 16, 33, 41, 43-51, 53-54, 56-58, 60, 63, 68, 71, 84, 98, 120, 288-289

INDEX DES INSTITUTIONS ET ACCORDS

A

- Accords de Bretton Woods 14, 20, 39, 53, 59, 72, 74-75, 80, 90, 97, 129, 140, 143, 162, 164, 166-167, 170, 175-176
- Accords de la Jamaïque 90, 97, 164, 167, 170, 172-174, 177
- Accords de l'OMC 152, 154, 193, 276, 306
- Acte final de la conférence des Nations unies sur le commerce et l'emploi 143, 252-253
- Agricultural Adjustment Administration (AAA) 55
- Assemblée générale de l'ONU 17, 132-133, 137, 181, 183-185, 189, 191, 193, 246, 255, 257-259, 262
- Association de libre-échange des Amériques (ALACA) 272
- Association de libre-échange nord-américaine (ALENA) 272, 281-282, 312, 349
- Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) 12, 107, 251, 278-279, 282, 312
- Association européenne de libre-échange (AELE) 14, 198, 203, 219-220, 224, 226-227, 229-230, 282
- Association latino-américaine de libre-échange (ALALC) 250, 282

B

- Banque africaine de développement 250
- Banque centrale africaine 277
- Banque centrale européenne (BCE) 232
- Banque du Sud 107, 274
- Banque fédérale de réserve 81, 164, 167

- Banque internationale de reconstruction et de développement 14, 59, 72, 107, 162-163
- Banque mondiale 72, 90, 107, 134, 162, 167-169, 171, 192, 227, 243, 265, 274
- BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) 178
- BRICS (Brésil + Afrique du Sud) 172, 178, 184, 204, 266
- Bureau international du travail (BIT) 11, 49, 51-53, 58

C

- Caribbean Community and Common Market (CARICOM) 250, 273, 281-282
- Caribbean Free Trade Association (CARIFTA) 250
- Charte d'Alger 257-265, 268-269, 273, 277
- Charte de La Havane 143-145
- Charte de l'Atlantique 33, 39, 46, 58, 62-64, 68, 74, 92, 108, 121, 129, 131-134, 141-142, 159-160, 163, 237, 240, 291-292
- Charte de San Francisco 130, 323
- Charte des droits et devoirs économiques des États 262
- Charte des Nations unies
voir Charte de San Francisco 74, 75, 92, 105, 111, 121, 129-131, 133, 144, 180, 182, 184, 193, 206, 208-210, 218-219, 232, 239, 240-242, 244-246, 248-249, 259, 263, 272, 277, 323
- Commission des droits de l'homme (de l'ONU) 128, 179-180, 182
- Communauté des États indépendants (CEI) 154-156, 279
- Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) 275

- Communauté des Nations andines (CNA) 281-282
- Communauté économique africaine (CEA) 275
- Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) 268
- Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) 107, 267-268
- Communauté économique des pays des grands lacs (CEPGL) 268, 275
- Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) 275
- Communauté économique eurasiatique (EURASEC) 279
- Communauté économique européenne (CEE) 12, 14, 16, 22, 25, 34, 74, 94, 107, 144-145, 149-151, 195-196, 198-199, 201, 203-204, 210-211, 214-230, 233, 235, 249-250, 254, 263-264, 267, 271, 282, 297, 299, 305-306
- Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) 34-35, 74-75, 94, 107, 144, 195-196, 199, 201, 204, 210-218, 220-223, 225, 233, 235, 282, 297, 299
- Communautés économiques régionales (CER) 275
- Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) 107, 251-255, 262-265, 267-269, 272-273, 275-277
- Conseil de coopération du Golfe (CCG) 107, 269, 281
- Conseil des droits de l'homme (de l'ONU) 128, 183, 185, 194
- Conseil de sécurité (de l'ONU) 107, 130, 132, 134, 184, 189, 205, 210, 240, 245-246, 294
- Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) 133, 135, 138, 143, 179, 181
- Convention de Lomé (ou accords de Lomé) 263, 276
- Coopération économique de l'Asie-Pacifique (APEC) 279-280
- Cour pénale internationale (CPI) 107, 183, 185
- D** _____
- Déclaration de Philadelphie 111, 121, 131
- Déclaration de Rio 189
- Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) 105-107, 121, 181-183, 185-188, 190, 232, 249, 283
- E** _____
- European Coal Organisation (ECO) 34, 67, 94, 196, 198, 201, 210
- F** _____
- Fonds de stabilisation des Nations unies 161
- Fonds monétaire africain 277
- Fonds monétaire international (FMI) 11, 14-16, 25, 29, 33, 59, 72, 89-90, 97, 105-107, 128, 133-135, 138-140, 159, 161-168, 170-175, 177-178, 190, 193, 195, 200-201, 204, 213, 218, 223, 225, 227-228, 230, 232, 248, 264-266, 268, 270, 274, 278-279, 297-298, 301, 304, 306
- Food and Agriculture Organization (FAO) 107, 178, 179, 188, 194
- G** _____
- G7 135-136, 172, 174-175
- G20 172, 178, 180, 284
- General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) 11, 13-16, 18, 25, 54, 71-72, 74-75, 89-90, 94, 97, 105-107, 128, 133, 138-140, 143, 145-154, 156-159, 163-164, 189, 193, 195, 201, 204, 212-214, 217-223, 225-227, 229-230, 232, 234-235, 246-247, 250, 253-255, 258, 265, 269-270, 282, 284, 297-298, 300, 302, 304-305
- Groupe des 77 107, 251-256, 258, 260-261, 264-265, 267-269, 283-284,
- Groupe des Dix 265-266
- Groupe des Vingt-Quatre 264-265

H _____
 Haute autorité de la CECA 34-35, 74-75, 94, 144, 195-196, 199, 201, 204, 210-218, 220, 222, 225, 233, 235
 Haute autorité de la Ruhr 213

I _____
 Institut de droit international (IDI) 48-49, 288

L _____
 Ligue des États arabes (ou Ligue arabe) 107, 184, 191, 241, 269-270, 280

M _____
 Marché commun 11, 22, 197-198, 216-221, 223, 226, 228-229, 235, 250, 271-274, 281-282
 Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) 107
 Marché commun de l'Amérique centrale (MCAC) 250, 273
 Marché unique 228
 Mercado Comùn del Sur (MERCOSUR) 107, 250, 271, 272, 282
 Mouvement des non-alignés (ou les non-alignés) (MNA) 107, 248-249, 251, 253, 255-260, 262, 265, 267, 269, 284, 296

N _____
 National Recovery Administration (NRA) 55

O _____
 Office international pour le développement industriel (OIDI) 252
 Organisation de coopération de Shanghai (OCS) 279
 Organisation de coopération et de développement européenne (OCDE) 35, 97, 107, 188, 190, 195-196, 198-199, 203-204, 209-210, 212, 217, 224-225, 227, 229-230
 Organisation de l'unité africaine (OUA) 11, 107, 249-250, 268, 281-282, 312

Organisation des États américains (OEA) 12, 67, 107, 251, 274
 Organisation des Nations unies (ONU) 11, 17, 29, 33-34, 41, 46, 59, 66, 73, 106-107, 128-130, 132-138, 143, 156, 178-179, 182-184, 186, 188-189, 191, 193, 195, 201, 205-206, 208, 210, 212-213, 232, 240-248, 251-252, 254-255, 257-259, 262-263, 265, 268-270, 272, 280-283, 294, 296, 298, 301, 303
 Organisation de traité de sécurité collective (OTSC) 107, 278-279
 Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est (OTASE) 241, 279
 Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) 67, 105, 107, 193, 196, 199, 201, 205-210, 212-213, 217, 219, 227, 230-232, 242, 248, 279, 281, 296, 311
 Organisation économique et financière (OEF) 52-53
 Organisation européenne de coopération économique (OECE) 14, 67, 94, 107, 188, 195-196, 198-199, 201-204, 208, 213-215, 217, 223, 225-226, 234, 281, 297, 311
 Organisation internationale du commerce (OIC) 14, 141, 143-146, 152, 162, 164, 200
 Organisation internationale du travail (OIT) 11, 72, 106-107, 131, 178-181, 188, 190, 194, 201, 227-228, 230
 Organisation latino-américaine d'intégration (ALADI) 250
 Organisation mondiale du commerce (OMC) 11, 13-14, 16, 29, 54-55, 84, 97, 107, 128, 133, 136, 138-140, 146-147, 149-154, 156-159, 177-178, 189-191, 193, 195, 203-204, 232, 239, 248, 270, 276, 284, 297-298, 306
 Organisations non gouvernementales (ONG) 22, 135, 182, 184, 304

P _____
 Pacte andin (ou Groupe andin) 250, 272
 Pacte de Bagdad 251
 Pacte de Bruxelles 205-207, 222

- Pacte de la SDN 41-42, 45, 47, 49-52, 56, 130, 186
- Pacte de Varsovie 248
- Plan Marshall 15, 34, 72-73, 107, 145, 165-166, 196, 198-203, 205, 207, 215, 222, 234, 293, 297, 305
- Politique agricole commune (PAC) 150-151, 196, 217, 221-222, 225
- Politique européenne de la sécurité commune (PECS) 107, 232
- Protocole de Kyoto 106-107, 179, 189
- R** _____
- Reciprocal Trade Agreement Act 41, 56, 71
- S** _____
- Société des Nations (SDN) 42, 45-46, 49-50, 52, 56, 288
- Statut de Rome 183-184, 186
- T** _____
- Tarif extérieur commun (TEC) 150, 219-220
- Trade Expansion Act (TEA) 221
- Traité de Montevideo 250
- Traité de Paris 211-213, 218
- Traité de Rome 150, 214-216, 218-220, 223-224, 227-228, 231
- Traité de Versailles 47, 58, 86, 120
- Très grande zone arabe de libre-échange (GAFTA) 280, 282
- Tribunal pénal international (TPI) 183-184
- U** _____
- Underwood Act 56
- Union africaine (UA) 11, 74, 107, 274-279
- Union de l'Europe occidentale (UEO) 222
- Union douanière et monétaire de l'Afrique centrale (UDEAC) 275
- Union du Maghreb arabe (UMA) 268
- Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) 275
- Union européenne des paiements (UEP) 165, 202, 215
- Union européenne (UE) 12, 16, 29, 75, 97, 107, 153-155, 165, 172, 188, 196, 199, 202, 204, 210, 215-216, 219-220, 222-223, 229, 231-234, 272, 276-277, 279, 282-283, 298, 303, 306, 325
- Union monétaire européenne (UEM) 223, 232
- United Nations Educational Scientific and Cultural Organization (UNESCO) 11, 106-107, 178-180, 186-187, 189, 283
- United Nations International Children's Emergency Fund (UNICEF) 106

REMERCIEMENTS

Cet ouvrage est le fruit d'une circulation d'idées, qui s'est faite en divers lieux. Tout d'abord, ce travail a commencé au département d'histoire économique de l'université de Genève, sous l'influence de Paul Bairoch (†). Ce sont les questions des étudiants qui m'ont amenée à réfléchir avec eux aux différentes politiques économiques internationales. Qu'ils sachent que je les en remercie. Puis, sous forme de projet de recherche, ce travail s'est étoffé au contact très dynamique et enrichissant du *Center for European Studies* de l'université de Harvard, avec le soutien de Charles Maier, que je remercie particulièrement. J'ai ensuite été accueillie au Centre de recherches Roland Mousnier (UMR 8596) de l'université Paris-Sorbonne par Dominique Barjot, qui m'a donné les moyens nécessaires d'avancer à grands pas et qui a bien voulu commenter le manuscrit. Je souhaite lui exprimer ici ma profonde reconnaissance. Je n'oublie pas les participants à ses séminaires de Master 2 qui m'ont fait entrevoir d'autres questions, que j'ai intégrées dans ce travail. Je les remercie aussi vivement. Parce que j'avais souhaité écrire une première version de cet ouvrage, le Département d'histoire et de civilisation de l'Institut universitaire européen à Florence m'a octroyé la bourse de *Jean Monnet Fellow*. Je souhaite remercier Giovanni Federico, Alan Milward (†), Arfon Rees, Pascaline Winand, ainsi qu'Annie Lacroix-Riz, qui tous ont soutenu ce travail et qui m'ont fait part de leurs réflexions, tout comme les doctorants présents à ce moment-là. Enfin, au Département d'histoire-géographie de l'université de Cergy-Pontoise, ce projet s'est concrétisé sous la forme d'un cours magistral en Licence. Les réactions des étudiants m'ont donné l'occasion de le clarifier, de l'explicitier et de le compléter, ce dont je suis redevable. Je remercie aussi Patricia Commun, Directrice du laboratoire de recherches CICC, pour son soutien constant et enthousiaste. De même, j'ai bénéficié des suggestions ponctuelles et fructueuses de Michaela Hochkamp ainsi que de la relecture de Laurence Leitenberg. Je remercie ces amies pour leur attention.

La progression de ce travail a coïncidé avec le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne, avec ses méandres, ses joies, ses obstacles et le bonheur d'avoir atteint le but.

TABLE DES MATIÈRES

Répertoire des institutions multilatérales	11
--	----

INTRODUCTION

Pour une histoire du multilatéralisme	13
Un nouveau concept : la multilatéralisation	13
La mondialisation face à la multilatéralisation	18
Une nouvelle méthodologie multilatérale	25

PREMIÈRE PARTIE

LA DÉFINITION DU MULTILATÉRALISME : VERS UN MODÈLE IDÉAL ?

CHAPITRE I

Les origines historiques du multilatéralisme de 1918 à 1941	41
Woodrow Wilson et Cordell Hull : les acteurs décisifs	41
Le nouvel ordre mondial de Cordell Hull dans les années 1930	42
Les Quatorze Points de Wilson : l'internationalisme issu de la guerre de 1914-1918	43
Les internationalistes entre droit et commerce	47
L'internationalisme concrétisé avec la Société des Nations	50
La crise de 1929 : le tournant de l'internationalisme	54
La remise en cause de l'ordre mondial issu de la guerre de 1914-1918	54
Réactualiser l'internationalisme selon Cordell Hull	55
Une nouvelle conception de la politique économique internationale	57
L'acte de naissance du multilatéralisme : la Charte de l'Atlantique	58
Les fondements de la Charte	58
Réfléchir à un nouvel ordre mondial après-guerre	59
L'intérêt mutuel : le nouveau credo	61
Une alternative multilatérale face au fascisme et au communisme	62
Une participation paradoxale de l'URSS au nouvel ordre mondial ?	63
Un courant régionaliste américain ?	65

CHAPITRE II

Le multilatéralisme dans l'histoire du capitalisme	71
Distinguer les contours du multilatéralisme	71
Les mots-clés du multilatéralisme.....	71
À la recherche d'un marché idéal.....	74
De la Révolution industrielle à 1931 : le libéralisme de la Grande-Bretagne.....	76
De 1931 à la seconde guerre mondiale : l'interventionnisme général	83
De 1945 à nos jours : le multilatéralisme des États-Unis	88
La première phase keynésienne du multilatéralisme : de 1945 à 1976.....	88
La deuxième phase friedmanienne du multilatéralisme : de 1980 à nos jours.....	92
La mutation en cours du capitalisme : la multilatéralisation	101

CHAPITRE III

La réalisation des utopies : le Droit naturel, l'Ordre naturel et l'Égalité	105
Modéliser le multilatéralisme.....	105
Une vision d'une société idéale : l'Âge d'or.....	108
Une société de trois ordres	108
Le contrat social et la question sociale.....	110
L'utopie de l'Âge d'or	112
Réflexions de Jean-Baptiste Say, John Stuart Mill et Jean-Charles Sismondi : les précurseurs en Europe	113
L'institutionnalisme aux États-Unis	115
Rencontre entre les institutionnalistes et les internationalistes.....	118
La contribution de John Maynard Keynes.....	119
Une nouvelle définition.....	122

354

SECONDE PARTIE

LA MISE EN PRATIQUE DU MULTILATÉRALISME :

LE PARADOXE D'UN SYSTÈME POUR TOUS ET POUR UN (DE 1942 À NOS JOURS)

CHAPITRE IV

La réalisation du multilatéralisme au niveau universel	129
L'ONU : la paix et la sécurité ou la paix des armes.....	129
L'élaboration de la Charte des Nations unies (1942-1945)	129
La non-ingérence de l'ONU : un débat controversé	133
Le rôle de l'État-nation à l'ONU	135
Le GATT/L'OMC : la prospérité et la libéralisation des échanges ou la paix économique.....	138
Une difficile création, l'OIC.....	141

La non-discrimination du GATT	147
Historique des négociations commerciales multilatérales	148
Une difficile égalité commerciale.....	156
Le FMI : la prospérité et la stabilisation du système monétaire international ou la paix économique	159
La conception du FMI	159
L'assistance mutuelle du FMI	163
Vers un système monétaire multilatéral de 1945 à nos jours.....	164
Une équité entre les déficits et les excédents des budgets des États ?	175
Un nouvel équilibre du monde	177
La Commission/le Conseil des droits de l'homme, l'OIT, l'UNESCO, la FAO et le protocole de Kyoto : le bien-être ou la paix sociale	178
L'élaboration des droits de l'homme	180
Faire valoir la dignité humaine	182
La Cour pénale internationale et le Tribunal pénal international	183
Un universalisme partagé ?	185
Le droit à l'éducation, à la culture, à l'information.....	186
Le droit au travail.....	188
Le droit à se nourrir décemment	188
Le droit à la protection de l'environnement.....	189

CHAPITRE V

Le tournant de la Guerre froide en 1947 : vers le régionalisme en Europe de l'Ouest	195
Du régionalisme à l'intégration régionale, de la coopération régionale à la zone de libre-échange : un même concept ?	197
La prospérité et la coopération européennes : l'ECO, le plan Marshall et l'OECE/OCDE	198
Les premiers pas du régionalisme européen : l'European Coal Organisation de 1945 à 1947	198
Le plan Marshall et l'Organisation européenne de coopération économique dans la continuité multilatérale de 1947 à 1951	199
La régionalisation du monde occidental : la nouvelle OCDE de 1961 à nos jours.....	203
La paix et la sécurité européennes sous le signe de la coopération : l'OTAN	205
La peur de l'expansion soviétique.....	205
La force multilatérale de 1949 à 1989	206
L'OTAN face à l'ONU après 1989	208
La prospérité et l'intégration européennes pour un régionalisme inédit : la CECA, la CEE et l'UE	210

Le traité de Paris de 1951 : une innovation régionale	211
L'autosuffisance de la production charbonnière européenne : se protéger de la concurrence américaine	212
L'insertion de la CECA dans le système multilatéral	214
Le traité de Rome en 1958 : pour aller plus loin.....	215
Le Tarif extérieur commun pour un marché européen protégé	219
La Politique agricole commune pour une agriculture européenne protégée	221
La CEE, un succès de l'intégration européenne	223
L'Union européenne : l'achèvement d'un micro-système multilatéral après 1989.....	231

CHAPITRE VI

Le malaise du Tiers-Monde et des pays du Sud :

356

entre universalisme et régionalisme.....	237
À la quête d'une place à l'ONU : pour une coopération universelle	240
L'universalisme de la Conférence de Bandung	241
Les modalités d'admission à l'ONU.....	245
Le lancement de la politique de développement.....	246
Le Tiers-Monde à deux vitesses : vers quatre Tiers-Mondes ?	247
Des nouvelles institutions liées à la Guerre froide	248
Le Groupe des 77 et la CNUCED	251
Réformer le multilatéralisme : une demande du Tiers-Monde	255
Le Mouvement des non-alignés.....	255
Le NOEI	259
Les associations de producteurs.....	261
La stabilité monétaire	264
La dette du Tiers-Monde.....	267
Le changement de perspective	269
Vers le régionalisme à marche forcée après la Guerre froide.....	270
En Amérique latine	271
En Afrique.....	274
En Asie du Sud-Est.....	278
En Asie centrale.....	279
Le monde arabe.....	280
L'Océanie insulaire.....	281
À marché idéal, modèle régional idéal ?.....	281

CONCLUSION

Le siècle multilatéral américain 287

 L'idéologie américaine et les utopies européennes : le métissage
 transatlantique..... 287

 Les paradoxes de la puissance américaine : entre l'autorité et l'égalité 295

 Les moyens de la puissance américaine : la morale et une nouvelle diplomatie
 économique..... 301

 Un système international et/ou un Empire américain ? 307

ANNEXES 315

 Annexe 1. Les Quatorze Points de Wilson : message du 8 janvier 1918..... 317

 Annexe 2. La Charte de l'Atlantique (14 août 1941) 321

 Annexe 3. Préambule de la Charte des Nations unies..... 323

Glossaire..... 325

Sources..... 327

Bibliographie 329

Index des noms propres..... 345

Index des institutions et accords..... 347

Remerciements..... 351

Table des matières 353

